



TEBBOUNE ORDONNE LA RÉVISION DES BILLETS DE TRANSPORTS AÉRIENS ET MARITIMES

Retour du temps de retrouvailles pour cet été !



© Photo : D.R

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, avant-hier, lors de la réunion du Conseil des ministres, la révision des tarifs des billets de transports aériens et maritimes avant la saison estivale au profit des Algériens résidents à l'étranger. Lire en page 2

CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République insiste sur la réorganisation du secteur de la communication

 p.2

TITANESQUE ROUTE TRANSSAHARIENNE ALGER-LAGOS



Un corridor économique pour diriger 4.800 km

p.3

VALORISATION DES RESSOURCES EN HYDROCARBURES



Le secteur vise à convertir plus de 50% de la production primaire d'hydrocarbures p.3

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Redressement appréciable en 2021

Les Industries agroalimentaires ont connu un redressement appréciable en 2021 avec un taux de croissance de plus de 15% contre une variation baissière de 0,9% en 2020, indiquent les données de l'Office national des statistiques (ONS).



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Débat ouvert trimestriel sur la question palestinienne

La question palestinienne a été au menu, lundi, d'un débat trimestriel ouvert au Conseil de sécurité, dans un contexte marqué par les agressions sionistes contre les Palestiniens et la mosquée Al-Aqsa durant ce mois de Ramadhan.



PÉTROLE

Le Brent recule à 101,84 dollars

Les prix du pétrole flanchaient lundi avec la perspective d'une demande limitée en Chine, premier importateur mondial de brut, où le gouvernement lutte contre une reprise de la pandémie du Covid-19. L'idée que des confinements vont empêcher les déplacements mais également limiter l'activité industrielle faisait perdre 4,51% au Brent pour livraison en juin, référence du marché en Europe, à 101,84 dollars pour un baril.

Tebboune ordonne la révision des billets de transports aériens et maritimes

Retour du temps de retrouvailles pour cet été !

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, avant-hier, lors de la réunion du Conseil des ministres, la révision des tarifs des billets de transports aériens et maritimes avant la saison estivale au profit des Algériens résidents à l'étranger.

Cette décision a été largement saluée par la communauté algérienne établie à l'étranger, qui, depuis l'assouplissement des restrictions sanitaires et la réouverture progressive des frontières, se plaignent de la cherté des billets d'avion et réclament le renforcement des vols en prévision pour pouvoir voyager en Algérie.

Avec la baisse des prix des billets de transports aériens et maritimes, ils seront nombreux à retrouver leur patrie après deux ans d'absence, ainsi qu'à renouer avec les vacances d'été. De nombreux Algériens résidents à l'étranger vont pouvoir retrouver leurs familles et proches pour passer de bons moments ensemble.

Pour la prochaine saison estivale qui sera lancée dans quelques semaines, la diaspora pourrait profiter des prix avantageux pour l'été et, par conséquent, soulager les Algériens établis à l'étranger. Le Gouvernement s'engage ainsi à rendre les prix des billets de transports aériens et maritimes accessibles à toutes les personnes souhaitant voyager de et vers l'Algérie.

C'est une réponse à la grogne de nombreux Algériens résidents à l'étranger qui se plaignent depuis des mois de la hausse excessive des prix des billets d'avion de la compagnie du transport aérien nationale, Air Algérie.

Pratiquement chaque semaine, des Algériens établis en France se rassemblent devant l'agence d'Air Algérie, Opéra, à Paris (France) et en Angleterre pour contester la hausse des prix, mais aussi sa faible offre par rapport à la demande.

Tebboune ordonne l'accélération de la restructuration d'Air Algérie

Les coûts appliqués par la compagnie ont particulièrement pénalisé les familles qui ne pouvaient se permettre d'acheter un billet d'avion à 600 euros, ce qui a exacerbé la colère de la communauté nationale à l'étranger.



La baisse des prix des billets devrait aussi attirer plus de voyageurs vers le pays, notamment, à l'approche des grandes vacances d'été, mais aussi renforcer les vols des compagnies aériennes nationales, durement touchées par la crise sanitaire. (Photo : D.R)

La décision du Président Tebboune de réviser les prix des billets de transports aériens et maritimes a été accueillie avec

Conseil des ministres

Le président de la République insiste sur la réorganisation du secteur de la communication

Intervenant lors de la réunion du Conseil des ministres, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné à ce que le secteur de la communication soit réorganisé par le biais de la promulgation de nouvelles lois. Selon le communiqué du Conseil des ministres, la première loi concernera la presse écrite et électronique alors que la seconde sera réservée à la presse audiovisuelle. Dans la même perspective, le président de la République Monsieur Abdelmadjid Tebboune a demandé également à ce que le journaliste professionnel soit défini avec précision dans toutes les spécialités médiatiques. Selon le même communiqué, les professions assimilées du secteur doivent être également déterminées avec précision.

Le président de la République a insisté sur l'ouverture des voies aux professionnels en les associant à la vision novatrice tout en instaurant la rupture avec les normes qui régissaient auparavant la scène médiatique. Il a également instruit de moraliser le travail médiatique en fonction des valeurs journalistiques universelles et la déontologie de la profession, selon la même source. L'intervention du président de la République au sujet du secteur de la communication intervient quelques jours seulement après les déclarations de M. Mohamed Bouslimani relatives aux deux avants-projets de loi sur l'information et l'audiovisuel qui visaient à assurer un environnement professionnel «encourageant» aux employés du secteur et à répondre aux attentes du citoyen et à son droit à l'information.

C'est lors de la session plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales que le ministre de la Communication a fait savoir que la tutelle «s'attèle à l'élaboration de deux avants-projets de loi, le premier concerne la nouvelle loi organique sur l'information et le second concerne l'audiovisuel», Les deux textes s'inscrivent dans le contexte de «l'engagement aux missions du service public et de l'intérêt public et privé afin de répondre aux aspirations du citoyen et à son droit à l'information professionnelle», a-t-il précisé. Le ministre a également rappelé, dans ce contexte, que son département ministériel s'emploie à «développer et à renforcer le cadre juridique et organisationnel du secteur en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la promotion de la presse qui doit s'adapter aux développements de l'heure dans le domaine de l'information et de la communication». Les dispositions de la loi organique relative à l'information sont à même de «garantir la liberté d'expression aux journalistes, dans le cadre du respect de la Constitution et des lois en vigueur».

Moncef Redha

REPÈRE



Président Tebboune

Prise en charge de 373 enfants atteints de phénylcétonurie et d'immunodéficience

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a donné, dimanche, des instructions au ministre de la Santé portant sur la prise en charge gratuite par l'Etat de 373 enfants atteints de phénylcétonurie et d'immunodéficience parmi les nouveau-nés à travers 18 wilayas.

Lors de la réunion du Conseil des ministres, présidée par le Président Tebboune, un exposé a été présenté sur la propagation de la phénylcétonurie et l'immunodéficience parmi les nouveau-nés.

A l'issue de l'exposé, le président de la République a donné des instructions au ministre de la Santé portant sur la prise en charge gratuite par l'Etat de 373 enfants atteints de phénylcétonurie et d'immunodéficience à travers 18 wilayas, «en assurant des compléments alimentaires et des médicaments et en autorisant à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCHS) d'importer et de distribuer les médicaments et les compléments alimentaires relatifs à leur régime thérapeutique».

Le Président a ordonné également de prendre en charge les maladies rares à «la charge de l'Etat», insistant sur l'importance de coordonner avec les associations spécialisées dans les maladies rares pour «maintenir les cas atteints de maladie rare sous la loupe de l'Etat pour leur dépistage précoce, leur suivi et leur examen en vue de les cerner et de réduire leur propagation».

Le chef de l'Etat veut redonner un nouveau souffle à Air Algérie. Concernant, par ailleurs, les difficultés rencontrées par les pèlerins, le Président Tebboune, a ordonné la prise en charge «immédiate et exceptionnelle à tous les problèmes liés au transport des pèlerins accomplissant la Omra, en vue d'éviter la reproduction de ces problèmes lors de la saison du Hadj», selon la même source.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Valorisation des ressources en hydrocarbures

Le secteur vise à convertir plus de 50% de la production primaire d'hydrocarbures

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a dévoilé le montant alloué au programme d'investissement du groupe Sonatrach en Algérie, durant la période 2022-2026 qui avoisine, a-t-il indiqué, 39 milliards de dollars, dont 70% pour le secteur de l'exploration et de la production (27 milliards de dollars) et 20% pour le raffinage et la pétrochimie (8 milliards de dollars).

« Ce programme comprend plusieurs projets structurants d'envergure mondiale, dont certains sont en cours de réalisation ou à l'étude », a-t-il précisé.

Dans un entretien accordé au site "Algérie Maintenant", publié avant-hier dimanche, Mohamed Arkab a souligné que la valorisation des ressources en hydrocarbures constitue l'une des priorités du secteur, qui vise, a-t-il fait savoir, à convertir plus de 50% de la production primaire d'hydrocarbures, contre 32% actuellement. Annonçant, au passage, le lancement de plusieurs projets dans le domaine minier dans le cadre des efforts de diversification de l'économie nationale.

« Le Groupe "Manadjim Al-Djazair" (Manal) ambitionnait de lancer plusieurs projets dans différentes wilayas du pays », a-t-il dit. Citant le projet de bentonite à



■ Au regard des projets mentionnés, on peut dire que l'Algérie avance à pas sûrs vers le leadership au niveau continental dans le secteur des mines. (Photo : D.R)

Hammam Bougrara à Maghnia (Tlemcen), le projet de dolomite à Teioualt (Oum El Bouaghi), le projet de carbonate de calcium à Sig (Mascara), le projet de diatomite dans la même zone, le projet de feldspath à Ain Berber (Annaba), et le projet de baryte à Koudia Safia (Médéa), en plus du projet de chlore et ses dérivés, en partenariat entre le groupe "Gipex" et "Enasel", actuellement au stade de maturité.

Ces projets, a observé le ministre, s'ajoutent au projet intégré de phosphate, fruit d'un partenariat entre la société Asmidal (filiale de Sonatrach), le Groupe Manal et deux sociétés chinoises avec un investissement de l'ordre de 7 milliards Usd (sans compter les projets d'infrastructures connexes, estimés entre 5 et 6 milliards Usd).

Ainsi que celui (projet, ndlr) de

mine de fer à Ghar-Djebilet (Tindouf) et le projet d'exploitation de gisements de zinc et de plomb à Oued Amizour (Béjaïa).

A travers ces projets, a poursuivi le ministre de l'Energie et des Mines, le secteur cherche à valoriser les ressources minérales pour créer de la richesse, à rechercher en permanence de la valeur ajoutée, à créer des opportunités d'emplois, notamment dans les zones reculées et d'ombre, ainsi qu'à répondre aux besoins en matières premières utilisées dans diverses activités industrielles, notamment les industries manufacturières.

« Le département de l'Energie et des Mines tend également à réduire la facture d'acheminement de ces matériaux de l'étranger, qui coûtent annuellement au Trésor public des «sommes vertigineuses», et à exporter le surplus

de certains matériaux », a ajouté Mohamed Arkab. Assurant qu'au regard des projets mentionnés, on peut dire que l'Algérie avance à pas sûrs vers le leadership au niveau continental dans le secteur des mines.

Evoquant le projet de phosphate intégré, le ministre a assuré que ce dernier avait atteint un stade suffisant de maturité et sera mis en œuvre selon un plan en trois phases, chacune d'une durée de cinq ans.

« Sa réalisation sera accompagnée d'un autre projet dans la région d'El Aouinet (Tébessa) relatif à la fabrication de produits de phosphate, qui fera de l'Algérie l'un des principaux producteurs et exportateurs d'engrais phosphatés au niveau international », a-t-il ajouté.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Consommation d'eau

Instructions pour entamer des enquêtes approfondies

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné, dimanche lors de la réunion du Conseil des ministres, le lancement d'enquêtes «approfondies» sur la nature de la consommation de l'eau dans tous les domaines, indique un communiqué du Conseil des ministres.

Après avoir écouté un exposé sur le secteur des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, le président de la République «a ordonné au ministre du secteur d'entamer des enquêtes approfondies sur la nature de la consommation de l'eau dans tous les domaines, pour élaborer une stratégie nationale de production, de distribution et de consommation, faisant la distinction entre la consommation individuelle familiale et la consommation de l'eau à des fins commerciales», lit-on dans le communiqué.

Le Président Tebboune a également instruit «d'intensifier le contrôle et la poursuite des auteurs impliqués dans le vol d'eau, en appliquant des sanctions sévères à leur encontre, l'eau étant un produit vital subventionné par l'Etat», ajoute la même source.

Agence

Titanesque route transsaharienne Alger-Lagos

Un corridor économique pour diriger 4.800 km

Colossal projet reliant l'Algérie au Nigeria et avec quatre autres pays de la région, la route transsaharienne est enfin proche de son achèvement. Ce grand chantier de plus de 4.800 km est à 90% d'avancement. L'Algérie a été le plus gros contributeur à sa réalisation. Un corridor économique bientôt en marche au grand bonheur des peuples subsahariens et africains de la région.

Le Secrétaire général du Comité de liaison de la route transsaharienne (Clrt), Mohamed Ayadi, a déclaré hier à Alger, que ledit Comité panafricain qui regroupe six pays africains, dont l'Algérie, va très bientôt passer à un corridor économique, cela pour rendre plus rapide les opérations de transit des marchandises qui seront acheminées, une fois le projet terminé, par des transporteurs algériens et étrangers entre et vers les pays africains. S'exprimant hier sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, le Secrétaire général du Clrt a expliqué que le passage du Clrt à un corridor économique est essentiel et une aubaine pour le Comité de liaison de la route transsaharienne car, cette évolution va permettre de créer « un système facilitant le transit rapide des transporteurs nationaux et étrangers chargés de l'acheminement des marchandises vers des pays du continent », a indiqué Mohamed Ayadi. Le Secrétaire général du Clrt, explique qu'en tête de ce corridor, il y aura le Conseil des ministres, le coordinateur qui est le SG et également plusieurs comités, notamment des transports, des routes, des finances et du commerce.

« Nous sommes un à moment extrêmement important, je suis heureux d'annoncer la tenue d'une rencontre, le 27 juin prochain, qui réunira les ministres des six pays membres, à savoir l'Algérie, la Tunisie, le Mali, le Tchad, le Niger et le Nigeria pour se prononcer sur la transition ou l'évolution de ce Comité vers un corridor économique », déclare-t-il à ce propos. Très satisfait de l'évolution rapide du projet titanique de la route transsaharienne reliant l'Algérie au Nigeria qui passe aussi par quatre autres pays de la région, dont la Tunisie, le Mali, le Niger et le Tchad, le Secrétaire général fait part d'un taux d'avancement de 90%.

En effet, Mohamed Ayadi a précisé que l'évolution très marquante et rapide à la fois du projet de la route transsaharienne était en grande partie grâce aux efforts fournis par l'Algérie, souligne-t-il. A ce propos, il affirme qu'« il y a eu de très grands efforts par l'Algérie. Les autres pays ont accompagné selon leurs moyens, mais aujourd'hui globalement le projet est à 90 % d'avancement », a commenté le SG du Clrt. Lors de son intervention hier à la Chaîne III, Mohamed Ayadi a rappelé les grands pas faits par l'Algérie pour la réussite du méga projet de la route transsaharienne ; « elle a créé des routes, construit des ponts et des trémies. Ce qu'il nous reste, insiste-t-il, c'est changer notre réglementation des changes, afin de prendre nos parts de marché comme les autres pays qui soient ou non intégrés au projet », dira-t-il.

S. Abi

EXPLOITATION

Projets d'investissement en suspens

Levée des obstacles sur 15 nouveaux projets

Le nombre de projets d'investissement ayant bénéficié d'une levée des obstacles est passé à 854 sur un total de 915 projets concernés, soit 15 nouveaux projets supplémentaires enregistrés, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Ce bilan a été présenté lors d'une réunion du Conseil des ministres, présidée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Intervenant au terme de l'exposé, le président de la République a insisté sur la nécessité de « poursuivre la lutte contre le chômage à travers la redynamisation des projets d'investissement à l'arrêt, assurer une exploitation optimale du foncier industriel existant ». Il a mis l'accent également sur la nécessité de récupérer « le foncier non exploité pour l'octroyer aux véritables investisseurs ainsi que la mise en place d'une réglementation stricte pour bénéficier de la concession du foncier industriel et agricole », a ajouté la même source. Écoutant un exposé sur le secteur de l'énergie, le président de la République a insisté sur l'impératif pour le projet d'exploitation du zinc et du plomb d'Amizour (Béjaïa) de prendre en ligne de compte les normes de qualité de production et les normes environnementales requises, mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer la main d'œuvre locale qualifiée lors de l'exploitation du projet en vue d'absorber le chômage, selon la même source.

Selon un communiqué du ministère de l'Energie et des mines rendu public le mois de mars dernier, le potentiel minier exploitable du projet est estimé à 34 millions de tonnes pour une production annuelle de 170.000 tonnes de concentré de zinc. Ces chiffres confirment, a ajouté la même source, l'importance de ce projet qui va permettre « de réduire la facture d'importation par la satisfaction du besoin national et l'augmentation des recettes en monnaies de change par l'exportation de l'excédent de la production. »

Au plan de l'emploi, le communiqué indique que « l'exploitation de cette mine constituera des débouchés pour les diplômés universitaires et ceux de la formation professionnelle, par la création de près de 700 emplois directs, sans pour autant parler de l'impact positif sur le développement économique de la région. »

S'agissant l'impact de l'exploitation du gisement sur l'environnement, le ministère a affirmé que toutes les études nécessaires ont été réalisées dans ce sens ajoutant que la méthode d'exploitation, qui a été retenue et approuvée, « répond aux exigences environnementales et aux spécificités de la nature du gisement ».

Manel Z.

Les deux fléaux du Ramadhan

Gaspillage alimentaire et nuisances sonores

Cette année, encore, les déchets alimentaires, très médiatisés, et les nuisances sonores, plutôt ignorées, ont constitué, au plan écologique, les deux faits sociaux «négatifs» du mois de Ramadhan. La différence dans le traitement réservé par les autorités à ces deux phénomènes, l'un, au centre de leurs préoccupations, et l'autre, comme s'il n'existait pas, est due à la prise en compte du facteur économique dans le gaspillage alimentaire alors que les conséquences de la pollution sonore sur le cadre de vie sont sous-estimées.

Le ministère de l'Environnement directement concerné, a beaucoup fait pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mais quasiment rien pour empêcher les nuisances sonores. Des spots de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire ont été diffusés à la télévision. Une étude nationale a été lancée par l'Agence nationale des déchets (AND), qui relève du ministère de l'Environnement, pour définir les niveaux de gaspillage alimentaire chez les familles algériennes et les différents opérateurs économiques publics et privés, d'après la déclaration faite à l'APS par la directrice de gestion intégrée des déchets à l'Agence, Fatma-Zohra Barça. Elle a tenu à faire savoir que l'étude a été initiée en mars dernier, c'est-à-dire avant le Ramadhan, ce qui indique bien qu'il ne s'agit pas d'une action de circonstance.

C'est une des priorités de l'AND comme le confirme le souci du détail dans les chiffres que donne l'Agence : en 2019, le taux de gaspillage alimentaire représentait plus de 19% des aliments destinés aux ménages algériens, contre un taux plus important pour les restaurants, les hôtels et les grandes unités de production ; à chaque Ramadhan, la quantité de déchets ménagers augmente de 10 % par rapport aux autres mois ; l'indicateur de l'année 2021 affiche un recul du taux de croissance à 4 % dû à l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le mode de consommation des familles algériennes, ainsi qu'aux actions de sensibilisation ; la quantité de pain gaspillé en 2021 s'élève à 914 millions de baguettes.

Il arrive que les boulangers, eux-mêmes, se trouvent avec des dizaines de sacs remplis de baguettes de pain invendues. A Alger, l'entreprise locale de ramassage des ordures ménagères, NetCom, a mené, avant le début du mois de jeûne, des opérations de sensibilisation intensives en coordination avec les directions locales de l'environnement et du commerce. Résultat, le gaspillage de pain a diminué par rapport à l'année précédente. Selon la responsable du département développement et communication de Netcom, Yacoubi Nassima, 10 tonnes de pain ont été collectées durant les vingt premiers jours du Ramadhan, alors que la quantité au cours de la même période l'année dernière s'élevait à 15 tonnes. Le pain collecté sera distribué aux éleveurs qui ont des contrats avec Netcom.

En réaction à ce gaspillage, le ministère du Commerce a envoyé un SMS de sensibilisation à connotation morale : «le pain est un bienfait, n'en faites pas une malédiction ». Le SMS de l'AND fait ressortir la motivation écologique : «évitons le gaspillage alimentaire pour réduire nos déchets et protéger notre environnement». Il vise un changement de comportement des Algériens appelés à introduire un minimum de sobriété dans leur mode de vie marqué, pendant le mois de Ramadhan, par une surconsommation de produits alimentaires, par rapport au reste de l'année.



Le pain et les restes de repas sont jetés, en quantités, alors qu'ils sont comestibles, comme l'indiquent les scènes observées dans les rues et places publiques dans les villes du pays. (Photo : DR)

Selon les données fournies par les connaisseurs du marché, la consommation mensuelle de viandes en période «normale» est de 25.000 tonnes à 30.000 tonnes, elle double durant le Ramadhan pour atteindre les 60.000 tonnes. Les déclarations rassurantes de responsables du ministère du Commerce sur la disponibilité des produits alimentaires, «en quantités largement suffisantes», ont éclipsé leurs appels à la sobriété dans la consommation.

Le comportement irrationnel des consommateurs qui revient à chaque mois de Ramadhan est réfractaire aux conseils de modération. Alors, les responsables du ministère du Commerce préfèrent traiter cette situation par l'annonce d'une augmentation de l'offre des produits alimentaires et par la mise en place de marchés de proximité pour faciliter leur écoulement à des prix abordables et prémunir le pouvoir d'achat des consommateurs de l'impact de la flambée des cours sur le marché international. Cela n'encourage pas les Algériens à abandonner leurs habitudes qui les poussent à acheter plus de produits alimentaires que ce dont ils ont besoin, et

finira dans les poubelles. C'est cette motivation économique qui a hissé la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les priorités des pouvoirs publics. Par contre, l'autre «constante» anti-écologique du mois de Ramadhan, la pollution sonore, n'a pas d'impact directement perceptible sur les finances publiques et ses effets sur la santé sont sous-estimés. Cela explique le peu d'attention qui lui est accordée par le ministère de l'Environnement et la complaisance à l'égard des fauteurs de bruit.

Les nuisances sonores

Le traitement par les médias et par les autorités locales de l'incident qui s'est produit le samedi 16 avril à M'Chedallah (wilaya de Bouira) où un imam a utilisé le haut parleur de la mosquée pour s'en prendre aux organisateurs d'un gala artistique, a ignoré le fait qu'il s'agissait d'une activité bruyante sur la voie publique, en principe strictement réglementée, voire interdite par la loi. L'attention a été focalisée, à juste titre, sur le «dérapage verbal» de l'imam, pour éviter qu'il soit amplifié et manipulé dans l'intention de donner à l'incident une autre dimension.

“ A Alger, l'entreprise locale de ramassage des ordures ménagères, NetCom, a mené, avant le début du mois de jeûne, des opérations de sensibilisation intensives en coordination avec les directions locales de l'environnement et du commerce. Résultat, le gaspillage de pain a diminué par rapport à l'année précédente. ”

à gaspiller en jetant ce qu'ils n'arrivent pas à consommer ; un gâchis qui tourne autour de 20%, selon une estimation donnée en 2018 par l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA). L'exemple, indécrot, du gaspillage du pain est significatif de ce comportement irrationnel. Le pain et les restes de repas sont jetés, en quantités impressionnantes, alors qu'ils sont comestibles, comme l'indiquent les scènes observées dans les rues et places publiques, près des cités d'habitations, dans toutes les villes du pays, y compris la capitale. Le climat d'insouciance qui caractérise la saison estivale, avec les vacances et les fêtes qui les accompagnent, contribuera certainement à prolonger le gaspillage alimentaire qui a commencé pendant le Ramadhan. Il s'agit le plus souvent de produits importés, pour lesquels l'Etat consacre des sommes considérables en devises. La hausse des prix enregistrés depuis quelques mois sur le marché international va alourdir la facture d'importation de denrées dont une quantité non négligeable

Les nuisances sonores, à la base de l'incident, ont été passées sous... silence. Le problème n'est ni la proximité de la mosquée ni la question de savoir si le gala s'est tenu «avant ou après la prière». Il s'agit d'abord d'une pollution sonore qui est une atteinte à l'environnement comportant de nombreux risques dont celui de provoquer, chez les personnes soumises à cette nuisance, des réactions imprévisibles. C'est ce qui s'est passé au cours du gala de M'Chedallah. Selon les spécialistes, une exposition chronique à un niveau sonore trop élevé peut entraîner des maladies cardiovasculaires, en plus des troubles de l'audition, des troubles du sommeil (allant des réveils intempestifs à l'insomnie), troubles psychologiques ou encore les troubles de l'apprentissage chez les enfants. Cela peut être évité par le respect de la loi du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. Elle contient des prescriptions de protection contre les nuisances acoustiques (Titre IV, chapitre 2) qui

ont pour objet, de «prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers nuisibles à la santé des personnes, à leur causer un trouble excessif ou à porter atteinte à l'environnement». La loi soumet les activités bruyantes, de quelque nature qu'elles soient, au régime très strict des installations classées, ce qui correspond à une reconnaissance du droit au silence.

Lorsque les activités sont susceptibles, par le bruit qu'elles provoquent, de présenter les dangers ou causer des troubles à la santé ou à l'environnement, elles sont soumises à autorisation. La délivrance de cette autorisation dépend de la réalisation de l'étude d'impact et de la consultation du public. La loi vise, évidemment, les travaux d'utilité publique (réparation de canalisations d'eau ou réfection d'une chaussée, par exemple) et non pas les activités de loisirs ou de publicité commerciale qui doivent faire l'objet d'une isolation phonique ou être éloignées des habitations. L'article 108 prévoit des sanctions contre les fauteurs de bruit : deux ans d'emprisonnement et 200.000 DA d'amende. Mais les dispositions sur le bruit, contenues dans la loi, sont pratiquement ignorées. Le droit à un environnement sain, qui inclut le confort sonore et la tranquillité, proclamé par la Constitution, n'est pas concrétisé dans la réalité quotidienne. Résultat : travaux sur la voie publique, utilisation abusive du klaxon ou du poste radio par les automobilistes, véhicules et motos en circulation avec des dispositifs d'échappement silencieux supprimés ou modifiés, explosions de pétards et feux d'artifices, activités de loisirs ou de publicité commerciale avec hauts-parleurs... le bruit, interdit par la loi, est partout, y compris sur les places, dans les jardins et squares, et presque tout le temps, même la nuit.

Quand un gala artistique (comme celui de M'Chedallah) ou une activité publicitaire commerciale a lieu au milieu d'habitations, les nuisances sonores (interdites par la loi) sont perçues comme une fatalité. Les riverains qui protestent se voient opposer l'argument de l'autorisation donnée aux organisateurs du gala ou de l'activité publicitaire commerciale, d'utiliser une sonorisation ou des hauts-parleurs et de faire du bruit, parfois sans limite de temps, donc même la nuit.

Cette situation a été vécue à Alger-centre durant une vingtaine d'années (de 1999 à 2019) quand toutes les occasions étaient bonnes pour organiser des activités bruyantes provoquant des nuisances sonores insupportables par les riverains. Vingt ans de nuisances sonores prolongées très souvent en tapage nocturne, liées à des activités de loisirs, culturelles ou publicitaires, avec écran géant ou une grande scène, et immanquablement le maximum de hauts-parleurs parce qu'il fallait faire le plus de bruit possible et être entendu le plus loin. Les temps ont-ils changé ? Au début de cette année, une activité culturelle bruyante sur la voie publique, au milieu d'habitations, à Alger, a été interrompue par les autorités pour cause de pollution sonore. Plus récemment, le 7 avril, le maire de la commune de Seraïdi (wilaya d'Annaba) a imposé aux mineurs non accompagnés de leurs parents une sorte de couvre-feu en leur interdisant de sortir seuls en soirée après la rupture du jeun, ajoutant qu'il leur est également interdit d'émettre des bruits dérangeant les citoyens de la commune durant la nuit. Cette discrimination signifie-t-elle que les adultes ne sont pas interdits «d'émettre des bruits dérangeant les citoyens» ? En fait, quel que soit l'âge du contrevenant, la loi algérienne n'autorise pas le bruit qui dérange les citoyens. Il reste à appliquer la loi. **M'hamed Rebah**

INFO EXPRESS

**Palestine occupée
17 tués au cours des
deux dernières
semaines**

Abdul Karim Saadi nous attendait à notre lieu de rendez-vous habituel, dans la cour d'une usine de cuir à l'extérieur de Tulkarem, un endroit toujours puant de carcasses. Saadi est entré dans sa voiture tout agité, la voix étouffée et le menton tremblant, tentant en vain de refouler ses larmes. Saadi a été bouleversé par ce dont il avait été témoin au camp de réfugiés de Jénine. « Vous poussez tout le camp dans les bras des terroristes », a déclaré l'enquêteur vétérinaire de B'Tselem d'une voix cassée. Il travaille dans ce domaine et a tout vu. Cela s'est produit la semaine dernière, quelques jours après l'attentat terroriste de la rue Dizengoff de Tel-Aviv, au milieu d'une vaste et insensée chasse à l'homme lancée contre le père de l'agresseur, Raad Hazem. Le père endeuillé, Fathi, a énervé les forces de sécurité avec ses propos concernant l'approche de la victoire palestinienne, les amenant à le traquer avec ses fils encore vivants. « Dans votre génération, vous serez témoins de la victoire », a déclaré le père aux jeunes amis de son fils, qui s'étaient rassemblés sous le balcon de sa maison. Le Shin Bet et Tsahal n'aiment pas les Palestiniens qui parlent de cette façon. Les Palestiniens ne sont autorisés qu'à baisser la tête et à ramper ou à garder le silence. Nous seuls sommes autorisés à menacer et à nous vanter. Nos parents endeuillés, bien sûr, sont autorisés à dire tout ce qu'ils pensent dans leur chagrin, à s'en prendre et à inciter à la haine, mais les parents palestiniens endeuillés ne peuvent même pas être appelés ainsi, de peur qu'un soupçon d'humanité ne s'attache à leur image. De toute évidence, ils ne peuvent pas parler avec le pathétique et la fureur du chagrin.



Université Alger 1 « Benyoucef Benkhedda »

Iftar collectif au profit des étudiants en pharmacie et médecine

Un Iftar collectif au profit des étudiants en pharmacie et en médecine résidant dans les cités universitaires a été organisé, ce samedi 23 avril, correspondant au 22^e jour du mois de Ramadhan, à l'Université Alger 1 « Benyoucef Benkhedda ».



L'événement organisé par l'association Winnelka d'aide aux malades et le traiteur Dar Lahbab, en coordination avec les doyens des deux Facultés de pharmacie et de médecine, a été l'occasion pour les organisateurs de réunir autour de cette table de l'iftar exceptionnelle pas moins de 550 jeûneurs et de

de partage et de convivialité. Intervenant après une éprouvante période d'examen, cette très louable initiative a été vivement saluée mais surtout appréciée à sa juste valeur. En espérant voir ce genre d'action bénévole se répéter voire devenir une tradition, un grand bravo aux initiateurs.

H.A.



INFO EXPRESS

**DGSN
Des tentatives pour le transfert illicite de plus 500.000 euros déjoués**

Les services de la police aux frontières (PAF) ont procédé durant le premier trimestre 2022 à la saisie de plus de 500.000 euros et l'arrestation de 32 individus dont 3 étrangers impliqués dans des affaires de transfert illicite de devise, indique dimanche un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). « Dans le cadre de la lutte contre les infractions à la législation et à la réglementation de change et des mouvements de capitaux, les services de la PAF à travers l'ensemble des postes frontaliers sur le territoire national ont procédé, du 1er janvier au 31 mars 2022, à l'arrestation de 32 suspects, dont 3 étrangers impliqués dans 28 affaires de transfert illicite de devise », précise la même source. Les services de la PAF ont saisi durant la période suscitée « 506.180 euros, 33.650 USD, 7.380 dollars américains et 6.800 livres sterling ». ■

Ramadhan

Impératif d'éviter les circoncisions collectives la veille du 27^e jour

Dr Imane Louisa Djedda, maître-assistante à l'Etablissement public hospitalier (EPH) Hassan Badi d'El Harrach, a mis en garde contre l'organisation de circoncisions collectives la veille du 27^e jour du mois de Ramadhan, afin d'éviter toutes complications pouvant survenir du fait de la pression exercée sur les staffs médicaux. Dr. Djedda a affirmé dans une déclaration à l'APS que la société algérienne pratiquait la circoncision collective la veille du 27^e jour du mois sacré de Ramadhan, organisée souvent par des associations, ce qui « provoque dans la plupart du temps des complications et des risques eu égard au grand nombre d'enfants ». Elle a également relevé la « nécessité de confier cette opération à un médecin chirurgien dans un environnement sûr où toutes les conditions matérielles sont pré-

parées, bloc opératoire et matériel stérilisé », afin d'éviter « des drames comme celui produit il y a quelques années où 13 enfants à la ville d'El-Kharroub à Constantine ont été pris en charge voire même à l'étranger pour réparer les dégâts, malheureusement la médecine n'a pas pu faire grand chose ». Il est préférable, donc, que la circoncision soit pratiquée durant l'année par un spécialiste en chirurgie pédiatrique, en faisant passer au bambin des analyses préalables pour éviter des complications en cas d'atteinte de diabète, d'hémophilie ou d'une malformation congénitale, a-t-elle expliqué, se remémorant certains cas où des saignements ont été hémorragiques et parfois létaux. Et de rappeler que « l'EPH d'El Harrach a déjà reçu des enfants qui ont été exposés à de nombreuses complications après une

circoncision effectuée pendant le mois sacré, alors qu'aucun autre cas n'a été déploré pendant le reste de l'année ». Il est nécessaire de respecter les instructions du ministère, qui a mis en garde contre la pratique de la circoncision collective en dehors d'un environnement hospitalier, d'autant plus qu'il n'existe aucune preuve dans la religion prouvant que cette opération doit se faire la veille du 27^e jour du mois sacré ». De son côté, la présidente de l'Association nationale des hémophiles, Mme Latifa Lamhène, a fait remarquer qu'en dépit de l'amélioration des opérations de circoncision par rapport aux années précédentes, certaines familles s'aventurent encore dans la circoncision de leurs enfants à domicile par un paramédical ou un médecin généraliste et ne respectent pas les directives du ministère ».

Aïd El Fitr

L'allègement des restrictions sanitaires favorise l'afflux sur les boutiques de vêtements pour enfants

L'allègement des restrictions sanitaires, imposées depuis mars 2020 pour faire face au Covid-19, a encouragé cette année les parents à se déplacer en force, accompagnés de leurs enfants, dans les différents magasins d'habillement de la capitale, à la recherche de produits répondant à l'équation qualité/prix. Ouverts de jour comme de nuit, ces magasins ne désespèrent pas, au grand bonheur des chérubins, réhabilités, grâce à l'assouplissement des barrières sanitaires, dans leur droit de choisir eux-mêmes leurs propres vêtements de l'Aïd. Depuis le début de la pandémie et jusqu'à la dernière vague du Covid, l'accès des moins de 16 ans était interdit dans une bonne partie des surfaces commerciales. Les parents se retrouvaient souvent contraints de laisser leurs enfants à l'extérieur du magasin pour faire des achats. Accompagné de ses trois enfants, dont une fillette, Arezki, cinquantenaire, dit avoir fait le tour de plusieurs boutiques de prêt-à-porter de la très commerçante

rue Ben M'hidi pour trouver des vêtements de qualité et de bon prix. Pour ce salarié dans une entreprise publique, l'achat des vêtements pour ses trois enfants, dont l'aîné a bouclé ses 15 ans, passe d'abord par la satisfaction des concernés eux-mêmes. « Les restrictions sanitaires de l'an dernier et la fermeture totale des magasins en 2020, pour cause de coronavirus, ont causé un préjudice moral aux parents et un mécontentement pour nos enfants », explique Arezki, soulagé de voir ses enfants choisir eux-mêmes leurs habits de l'Aïd après deux ans d'interdiction. Un soulagement qui s'émeuise, cependant, lorsqu'il évoque les prix « trop élevés » des vêtements. D'après lui, il faut en moyenne 10.000 DA pour pouvoir vêtir un seul enfant, chaussures comprises. D'autres parents interviewés évoquent une fourchette allant de 5.000 à plus de 10.000 DA. A quelques pas de marche de la place Emir-Abdelkader, dans une boutique de vêtements multimarques, qui propose des

chaussures, ensembles en jean, t-shirts, chemises et pantalons pour les pointures et tailles allant jusqu'à 18 ans, des parents et enfants font les vas-et-viens entre les étals et les cabines d'essayage pour trouver des vêtements beaux et surtout à des prix abordables. Cliente de longue date de ce magasin, Louisa est soulagée d'accompagner ses deux filles « exigeantes » pour choisir leurs robes et chaussures. Pour cette dame de 45 ans, le choix de vêtements pour l'Aïd relève d'abord des enfants. « Ils choisissent ce qu'ils aiment porter », a-t-elle affirmé. « J'ai emmené mes deux filles pour l'achat des vêtements de l'Aïd. Les mesures barrières ont été complètement levées et l'accès aux magasins est autorisé aux enfants », dit Hanane jeune maman, rencontrée à Bab el Oued. Et d'ajouter : « la nouvelle génération est exigeante en termes du choix des vêtements, raison pour laquelle je préfère les acheter au moins 15 jours avant l'Aïd ».

Russie/ Le missile satan 2 pouvant emporter une charge nucléaire

Premier tir du missile Sarmat russe

L'armée russe a lancé mercredi 20 avril 2022, le premier tir d'essai réussi du missile balistique intercontinental Sarmat, une arme de nouvelle génération de très longue portée que le Président Vladimir Poutine a salué comme sans équivalent.

«C'est véritablement une arme unique qui va renforcer le potentiel militaire de nos forces armées, qui assurera la sécurité de la Russie face aux menaces extérieures et qui fera réfléchir à deux fois ceux qui essaient de menacer notre pays avec une rhétorique déchaînée et agressive», a déclaré Vladimir Poutine, lors d'une annonce diffusée à la télévision. Selon les informations dont dispose l'agence de presse Avia.pro, il s'agit du premier lancement test de l'ICBM lourd Sarmat dans le cadre des tests d'état. Le lancement a été effectué avec succès depuis le silo et le missile a atteint avec précision la cible sur l'un des sites d'essai de la Fédération de Russie. Des tests réussis d'un ICBM lourd suggèrent qu'il sera adopté par l'armée russe dans un avenir très proche. Vladimir Poutine a également félicité l'armée russe pour la réussite des essais du dernier ICBM lourd russe Sarmat, notant qu'un tel missile n'a pas d'analogues dans le monde. En Occident, l'ICBM lourd russe Sarmat est appelé la fusée «Satan-2», établissant une analogie avec l'ICBM lourd soviétique. Selon le représentant officiel du ministère russe de la Défense Igor Konashenkov, le lancement du missile balistique intercontinental lourd Sarmat, capable, selon certaines données, d'emporter une charge nucléaire d'une capacité d'environ 8 mégatonnes, a eu lieu à



Tir du missile russe Sarmat.

15h12. Cette redoutable nouvelle arme peut déjouer tous les systèmes antiaériens modernes. «Je souligne que seuls des assemblages, des composants et des pièces de fabrication nationale ont été utilisés pour la création du Sarmat», a ajouté à la télévision Russe. Selon Vladimir Poutine, le missile lourd balistique intercontinental de cinquième génération Sarmat est capable de déjouer tous les systèmes antiaériens modernes. Cette arme fait partie d'une série d'autres missiles présentés en 2018 comme invin-

cibles par Vladimir Poutine. On y trouve notamment les missiles hypersoniques Kinjal et Avangard. En mars 2021, Moscou a affirmé avoir utilisé pour la première fois le Kinjal contre des cibles en Ukraine. Le Pentagone a réagi aussitôt, assurant que ce tir de missile était un essai de routine et ne constituait pas une menace pour les États-Unis ni leurs alliés. «Moscou a convenablement informé Washington de la réalisation de ce test, conformément à ses obligations relevant des traités sur le nu-

cléaire, et il ne s'agissait donc pas d'une «surprise» pour le ministère américain de la Défense», a ajouté son porte-parole John Kirby. D'un poids dépassant 200 tonnes, le Sarmat est censé être plus performant que son prédécesseur - le missile Voïevoda d'une portée de 11 000 km. En 2019, Vladimir Poutine avait affirmé que le Sarmat n'avait pratiquement pas de limites en matière de portée et qu'il était capable de viser des cibles en traversant le pôle Nord comme le pôle Sud, informet-on de même source.

Oki Faouzi

Agressions sionistes : manifestation de soutien aux Palestiniens à Chicago

Une manifestation a été organisée dans la ville américaine de Chicago par la Coalition pour la justice en Palestine, en protestation contre les récentes agressions sionistes contre Al-Aqsa et Al-Qods occupée. Sillonnant samedi les principales artères de la ville, des centaines de Palestiniens et de partisans de la cause palestinienne ont scandé «Ne touchez pas à Al-Qods», appelant à travers des chants, à la liberté et à la protection de la Mosquée d'Al-Aqsa. Plusieurs discours ont été prononcés par des organisations américaines en solidarité avec les Palestiniens, dans lesquels les intervenants ont souligné la nécessité de mettre fin à l'occupation sioniste, et d'arrêter les pratiques «brutales» commises par les forces d'occupation contre les fidèles dans les lieux

saints islamiques et chrétiens. Dans le même contexte, deux manifestations similaires ont été organisées à Houston, au Texas et à Tampa, en Floride, par une large coalition d'institutions communautaires américaines dans les deux États, selon des agences de presse. L'Alliance pour la justice en Palestine est un vaste cadre d'institutions américano-palestiniennes en solidarité avec le droit palestinien, créée en 2000. Elle compte six institutions parmi ses membres. Il s'agit du Réseau communautaire palestinien aux États-Unis, American Muslims pour la Palestine, Chicago Etudiants pour la justice en Palestine, le Conseil palestinien américain, le Centre communautaire palestinien américain à Chicago et le Centre Al-Nahda.

France

Les premiers jours du nouveau mandat du Président réélu Macron

Réélu en France dimanche président de la République, Emmanuel Macron devra dès les prochains jours prendre des décisions politiques majeures et se soumettre à des incontournables protocolaires.

Avant le samedi 14 mai : cérémonie d'investiture

C'est la quatrième fois qu'un président se succède à lui-même sous la V^e République, un continuum qui rend généralement cette cérémonie moins spectaculaire qu'en cas d'arrivée d'un nouveau locataire. En 2002, l'ancien Président Jacques Chirac (1995-2007), réélu - déjà - face à l'extrême droite, s'était contenté du strict minimum pour sa cérémonie, renonçant à remonter à nouveau l'avenue parisienne des Champs-Élysées à l'issue de la réception, contrairement à sept ans plus tôt.

Après la cérémonie, un programme à définir

En 2017, après son investiture, Emmanuel Macron s'était rendu à l'hôpital militaire de Percy, en région parisienne. «J'irai (à nouveau) auprès des soldats blessés dans un de nos hôpitaux militaires», a-t-il déclaré début avril sur la chaîne TF1. Quid de la visite à la mairie de Paris, une tradition instaurée sous la IV^e République (1946-1958) ? Le Président réélu pourrait également s'en passer, à l'instar de l'ancien Président François Mitterrand (1981-1995) lors de sa réélection en 1988. Quant à la photo officielle du nouveau chef de l'État, elle devrait - sauf surprise - rester la même, comme François Mitterrand et Jacques Chi-

rac avaient renoncé à un nouveau cliché après leur réélection.

Après l'investiture, un nouveau gouvernement ?

Il y a cinq ans, le Président Macron avait nommé son Premier ministre Edouard Philippe au lendemain de son investiture, et le nouveau gouvernement encore 48 heures plus tard. Le chef de l'État est désormais face à une équation politique nouvelle, avec une nouvelle majorité à bâtir. «Dans l'idéal, il faudrait un mouton à cinq pattes», constate un membre du gouvernement sortant : «une femme, plutôt de gauche, suffisamment forte politiquement mais aussi loyale que Jean Castex», alors que l'hypothèse que ce dernier soit reconduit dans ses fonctions semble «baroque», selon un proche de la majorité. Le nouveau Premier ministre devra en outre endosser les habits de chef de campagne pour les élections législatives.

Dimanches 12 et 19 juin : élections législatives

Emmanuel Macron aura-t-il à nouveau une majorité à l'Assemblée nationale ? Parmi ses troupes, l'hypothèse d'une cohabitation n'est pas jugée crédible, mais c'est l'équilibre entre les différentes branches - du centre gauche au centre droit - qui est en jeu. Signe de la bataille à venir, plusieurs candidats malheureux à la présidentielle Marine Le Pen (extrême droite), Jean-Luc Mélenchon (gauche radicale) et Yannick Jadot (écologiste) ont appelé dès dimanche à la mobilisation générale en vue des scrutins de juin.

AFP

Justice

L'Egypte ordonne la libération de 41 prisonniers politiques

La justice égyptienne a ordonné dimanche la libération de 41 prisonniers politiques en détention préventive pour certains depuis des années, selon un député égyptien. Mohamed el-Sadate a récemment négocié la libération de nombreux militants dans ce pays où des dizaines de milliers d'opposants sont derrière les barreaux. Ce député a promis sur Facebook «plus de libérations», faisant allusion à des «grâces présidentielles», traditionnellement accordées à des centaines de prisonniers pour la fin du mois de jeûne musulman du Ramadhan prévu début mai. Parmi les personnes libérées dimanche, figure Walid Shawky, l'un des fondateurs du Mouvement du 6-avril, fer de lance de la «révolution» de 2011 qui renversa le président Hosni Moubarak. M. Shawky était en grève de la faim depuis février pour dénoncer ses trois années de détention préventive, un régime légalement limité à deux ans. Mais, selon une technique fréquemment utilisée par les juges, il avait été déclaré libérable à ce terme avant d'être aussitôt inculpé pour d'autres charges. Le journaliste Mohammed Salah a subi le même sort et répondait comme lui de «fausses informations» et de «terrorisme». Tout comme Haitham al-

Banna, membre du parti libéral Al-Doustour détenu en février pour un post commémorant la «révolution», et le chercheur Abdou Fayed, arrêté en mai 2020 pour avoir critiqué la gestion gouvernementale du Covid-19. Un cinquième militant a été également libéré : Hassan Barbari, arrêté en 2019 dans l'affaire de la «Coalition de l'espoir» où plusieurs opposants avaient été arrêtés pour avoir tenté de se présenter aux législatives, a déclaré à l'AFP l'avocat Khaled Ali. Radwa Mohamed, incarcérée pour avoir critiqué le président Abdel Fattah el-Sissi dans des vidéos en ligne, fait partie des personnes libérées, a rapporté son avocat Nabih al-Ganadi. Plusieurs députés pro-Sissi ont assuré que le président était derrière ces libérations - officiellement ordonnées par une justice indépendante. L'accusation de «terrorisme», d'abord réservée aux Frères musulmans, la confrérie du président Mohamed Morsi renversé en 2013 par M. Sissi, a ensuite été utilisée plus largement contre la plupart des partis et organisations pro-démocratie. Cette semaine, quatre comédiens de Haute-Egypte ont été arrêtés pour «fausses informations» et «terrorisme» après une chanson dénonçant la hausse des prix largement relayée en ligne.

contribution

La forte hausse des prix menace la cohésion sociale et la sécurité nationale

Les six raisons du processus inflationniste

Comprendre le processus inflationniste en Algérie implique, selon une vision dynamique, à la fois de le relier aux équilibres macro-économiques et macro-sociaux inséparables des mutations internes et mondiales, au niveau de production et à la répartition du revenu entre les différentes couches sociales.



Pour le cas de l'Algérie, selon les données officielles, le taux d'inflation cumulé – l'indice n'a pas été réactualisé depuis 2011 – approche les 100% entre 2000 et 2021 avec un pic, selon le gouverneur de la Banque d'Algérie, de 9,2% en octobre 2021 et à cette tendance pouvant fluctuer en 2022 entre 14/20%, laminant le pouvoir d'achat et posant un problème de la cohésion sociale et donc de la sécurité nationale.

Car en ce mois d'avril 2022 et cela a été le cas pour toute l'année 2021, le processus inflationniste a atteint un niveau intolérable : plus 100% pour les pièces détachées et les voitures, entre 50/100 % pour certains produits alimentaires, parallèlement à une pénurie de nombre de produits. Nous ne devons pas nous réjouir donc d'un excédent de la balance commerciale qui provoquerait une paralysie de l'économie. Outre les factures d'électricité et d'eau, du loyer, on peut se demander comment un ménage qui gagne entre 30 000 et 50 000 DA peut survivre, s'il vit seul, en dehors de la cellule familiale qui, par le passé, grâce au revenu familial, servait de tampon social ? Mais attention à la vision populiste : doubler les salaires sans contrepartie productive entraînerait une dérive inflationniste, qui pénaliserait les couches les plus défavorisées, l'inflation jouant comme redistribution au profit des revenus spéculatifs.

La première raison est l'inflation importée où le taux d'inflation de la zone euro a atteint un niveau record de 4,9% en 2021, avec en Allemagne et aux États-Unis 6%, la BCE prévoyant une hausse de 3,2% pour 2022 alors qu'en 2020, durant la pandémie, l'indice était en net recul de 0,3% sur un an. La sécurité alimentaire mondiale étant posée, les prix des produits agricoles connaissent un niveau record et, selon la FAO, l'augmentation des prix s'est établie en moyenne à 127,1 points en mai 2021, soit 39,7% de plus qu'en mai 2020, où le prix des oléagineux a plus que doublé (voir notre contribution www.google.com du 13 avril 2022, face à la crise et à l'inflation mondiale: repenser la politique économique et les mécanismes de régulation sociale). La Russie et l'Ukraine représentent 30% des exportations mondiales de blé et d'orge. L'Ukraine étant le 4^{ème} exportateur mondial de maïs. Le 5^{ème} en blé. Le 3^{ème} en orge. Et elle détient des positions dominantes sur le marché mondial en tournesol. C'est-à-dire en huile. Mais également en tourteaux. Particulièrement, pour l'alimentation animale. La tonne de maïs, sur l'échéance rapprochée d'une livraison en mars, se cotait le 3 mars 2022 à 280 euros pour remonter le 4 mars, à 290 euros. Concernant le blé, celui-ci a atteint jeudi 316 euros le 03 mars, si la crise devait durer selon certains experts pourrait atteindre entre 450/500 euros, il en est de même pour les prix du tournesol, les deux pays représentant près de 80% des exportations mondiales d'huile de tournesol. Ainsi une très grave crise alimentaire se profile du fait des tensions en Ukraine où la rubrique biens alimentaires pour l'Algérie a été de plus de 8 milliards de

dollars entre 2020/2021 selon les statistiques douanières, pouvant aller en 2022, pour une importation de la même quantité physique entre 12/13 milliards de dollars sans compter les autres rubriques, épongeant les recettes d'hydrocarbures additionnelles d'hydrocarbures, ayant donc un impact sur la relance économique avec des incidences sociales. En effet, 85% des besoins des ménages et des entreprises publiques et privées – dont le taux d'intégration ne dépasse pas 15% – proviennent de l'extérieur.

La deuxième raison, est la faiblesse du taux de croissance interne, résultant de la faiblesse de la production et de la productivité, et les restrictions aux importations. L'Algérie, selon le rapport de l'OCDE, dépense deux fois plus pour avoir deux fois moins d'impact en référence aux pays similaires, renvoyant à la mauvaise allocation des ressources. Selon le Premier ministre, l'assainissement des entreprises publiques a coûté au Trésor public environ 250 milliards de dollars ces trente dernières années, et plus de 90% d'entre elles sont revenues à la case de départ, outre 65 milliards de dollars de réévaluation, ces dix dernières années, faute de maîtrise de la gestion des projets. Selon le rapport du FMI publié fin décembre 2021, les exportations ont atteint, en 2021, 37,1 milliards de dollars (32,6 pour les hydrocarbures et 4,5 hors hydrocarbures) dont près de 2,5 milliards de dollars de dérivés d'hydrocarbures en prenant les estimations récentes du bilan de Sonatrach pour 2021 (recettes de 34,5 selon le P-DG de Sonatrach) comptabilisés dans la rubrique des 4 milliards de dollars hors hydrocarbures par le ministère du Commerce. Quant aux importations, en attendant le bilan officiel du gouvernement, selon le FMI elles auraient atteint 46,3 milliards de dollars (la Banque mondiale ayant donné 50 milliards de dollars, provoquant d'ailleurs une polémique), 38,2 milliards de biens et une sortie de devises de 8,1 milliards de services contre 10 à 11 entre 2010 et 2019. L'Algérie, selon le FMI, fonctionne, entre budget de fonctionnement et d'équipement, à plus de 137 dollars en 2021 et à plus de 150 pour 2022, malgré toutes les restrictions qui ont paralysé l'appareil de production avec des impacts inflationnistes, expliquant l'importance du déficit budgétaire de la loi de finances 2022 (plus de 30 milliards de dollars).

La troisième raison, est la dépréciation officielle du dinar qui est passée en 1970, à 4,94 dinars un dollar, en 1980 à 5,03 dinars un dollar, en 1990: à 12,02 dinars un dollar, en 1995 à 47,68 dinars un dollar, en 1999 : 66,64 dinars un dollar -2001 : 77,26 dinars un dollar 69,20 dinars un euro : -2005, 73,36 dinars un dollar, 91,32 dinars un euro : -2010, 74,31 dinars un dollar et 103,49 dinars un euro : -2015, 100,46 dinars un dollar et 111,44 dinars un euro : -2019 :119,36 dinars un dollar et 133,71 dinars un euro, la cotation le 16 avril 2022 selon la banque d'Algérie (cours achat) est de 142,9605 pour un dollar et 155, 9656

un dinar pour un euro et pour la LF2022 : 142 dinars pour un dollar en 2021, 149,71 dinars en 2022 et 156 dinars en 2023. avec une cotation sur le marché parallèle, malgré la fermeture des frontières dépassant les 214 DA pour un euro et 196 dollars à la vente. Cette dévaluation permet d'augmenter artificiellement la fiscalité des hydrocarbures (reconversion des exportations d'hydrocarbures en dinars) et la fiscalité ordinaire (via les importations tant en dollars qu'en euros convertis en dinars dévalués), cette dernière accentuant l'inflation des produits importés (équipements), matières premières, biens, montant accentué par la taxe douanière s'appliquant à la valeur du dinar, supportée, en fin de parcours, par le consommateur comme un impôt indirect, l'entreprise ne pouvant supporter ces mesures que si elle améliore sa productivité. L'effet d'anticipation d'une dévaluation rampante du dinar a un effet négatif sur les sphères économique et sociale. Le taux d'intérêt des banques devrait le relever de plusieurs points, s'ajustant aux taux d'inflation réelle, freinant à terme le taux d'investissement à valeur ajoutée. La déthésaurisation des ménages face à la détérioration de leur pouvoir d'achat, met des montants importants sur le marché, alimentant l'inflation, plaçant leur capital-argent dans l'immobilier, des biens durables à forte demande comme les pièces détachées facilement stockables, l'achat d'or ou de devises fortes.

La quatrième raison, est liée au niveau des réserves de changes qui tiennent la cotation du dinar à plus de 70%. Si les réserves de changes sont de 10 milliards de dollars, la Banque d'Algérie sera obligée de dévaluer le dinar officiel à environ 200/250 DA pour un euro avec un cours sur le marché parallèle de près de 300 DA pour un euro. Selon le rapport du FMI à fin décembre 2021, les réserves de change se sont situées à 43,6 milliards de dollars en 2021 (11 mois d'importations) contre 48,2 milliards en 2020, 194 fin 2013 et 114 milliards de dollars en 2016. Qu'en serait-il si on relance tous les projets nécessitant d'importantes sorties de devises et si l'investissement étranger ne vient pas ? Car tout projet nouveau n'atteindra le seuil de rentabilité (pour les PMI/PME) que dans deux à trois ans à partir de son lancement, et 6 à 7 ans pour les projets hautement capitalistiques, dans ce cas nécessitant un partenariat étranger gagnant-gagnant tenant compte de la transition numérique et énergétique.

La cinquième raison, est l'importance du marché informel, qui sert de soupape de sécurité sociale à court terme, mais entrave le développement à moyen terme, qui représente environ 50% de la superficie de l'économie. Les prix des produits non subventionnés, s'alignent sur le cours du dinar sur le marché parallèle, amplifient l'inflation et s'étendent en période de crise. Lorsqu'un État émet des lois ou des procédures de manière autoritaire, qui ne correspondent pas à la réalité du fonctionnement de la société,

celle-ci émet ses propres règles, informelles, qui lui permettent de fonctionner beaucoup plus efficacement, car reposant sur un contrat de confiance. Selon la Banque d'Algérie, entre 2019 et 2020, la masse monétaire en dehors du circuit bancaire a atteint 6 140,7 milliards de dinars, soit une hausse de 12,93% par rapport à 2019. Le président de la République a annoncé, en mars 2021, entre 6 000 et 10 000 milliards de dinars.

La sixième raison, est la corruption à travers les surfacturations. Selon nos estimations, les entrées en devises entre 2000 et 2021 sont estimées autour de 1 100 milliards de dollars, avec des importations de biens et services pour plus de 1 050 milliards de dollars. Malgré ces dépenses en devises (sans compter les dépenses en dinars), la croissance a été dérisoire en moyenne annuelle : de 2 à 3% entre 2000 et 2019, alors qu'elle aurait dû dépasser 9/10%, à peine 3,3% pour 2021 après une croissance négative en 2020 de 4,9% selon le FMI, avec une sortie de devises d'environ 14 milliards de dollars. Mais un taux de croissance se calcule par rapport à la période précédente ; ainsi, 3% rapportés à un taux faible donnent, cumulé, par rapport à la période précédente.

C'est un taux faible largement inférieur à la pression démographique — plus de 45 millions d'habitants au 1er janvier 2022—où il faut pour réduire les tensions sociales, devant créer 350.000 à 400.000 emplois productifs par an qui s'ajoutent au taux de chômage actuel d'environ 14/15%. Si par hypothèse, uniquement pour la partie devises, on avait amélioré la gestion pour 10% sans compter la dépense pour la partie dinars où existent des surfacturations, du fait de la non-maîtrise des circuits et des marchés internationaux (fluctuations boursières notamment) et si on avait réduit de 10% les surfacturations, l'Algérie aurait économisé environ 210 milliards de dollars en 2020/2021, plus de quatre fois les réserves de changes actuelles. Cette mauvaise gestion et la corruption contribuent à amplifier le processus inflationniste. En conclusion, du fait des tensions budgétaires, de l'accroissement du taux de chômage et du retour de l'inflation avec la détérioration du pouvoir d'achat, s'impose la relance économique pour 2022, conditionnée par la lutte contre le terrorisme bureaucratique, la corruption qui étouffe les énergies créatrices, mettre fin à l'instabilité juridique et monétaire, la vision purement monétariste afin de préserver les réserves de changes, sans vision stratégique, amplifiant la crise. Pour preuve malgré la forte dévaluation entre 1970 et fin 2021, Sonatrach en avril 2022, s'assimile toujours pour l'économie à l'Algérie(98% des recettes en devises avec les dérivées) cela n'a pas permis de dynamiser les exportations hors rente montrant que le blocage est d'ordre systémique.. Face aux tensions géostratégiques dans la région méditerranéenne et sahélienne et budgétaires au niveau interne, l'Algérie, ayant d'importantes potentialités, peut surmonter la crise actuelle. Pour cela, s'impose la concrétisation urgente des réformes institutionnelles et économiques, douloureuses à court terme, mais porteuses d'espoir à moyen et long termes, nécessitant une mobilisation générale, un large front national tenant compte des différentes sensibilités et surtout un discours de vérité pour un sacrifice partagé, loin des discours démagogiques d facteurs de démobilisation, comme ces discours irresponsables, c'est la faute du consommateur alors que la majorité arrive difficilement à joindre les fins de mois.

Professeur des universités, expert international Abderrahmane Mebtoul

INFO EXPRESS

Médéa Recensement des exploitations de production de céréales

Des commissions de dairas sont à pieds d'œuvre depuis quelques jours à travers la wilaya de Médéa pour recenser les exploitations de production de céréales et établir un tableau de bord de moyens et capacités de ces entités agricoles, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Ce travail de recensement intervient après l'installation de la commission de wilaya chargée du recensement et de l'exploitation des productions céréalières, a indiqué le directeur des services agricoles, Kaddour Ayed, ajoutant qu'un listing des exploitations agricoles spécialisées dans la production céréalière, ainsi qu'un recensement des superficies consacrées à ces cultures et des prévisions de production, sera mené sur le terrain par les commissions de daïra. Plusieurs exploitations agricoles ont fait l'objet de visite d'inspection de ces commissions, depuis l'installation, la mi-avril de la commission de wilaya, et ont déjà ciblé des exploitations situées dans les communes de Bouskène, Ain-Ouksir, Sidi-Naamane, Guleb-el-kebir, Mezghena, Ouled hellal, Chahbounia, Beni-Slimane et Chellalet-el-Adhaoura, a relevé le directeur. La mission de ces commissions consiste en la collecte de données relatives à la filière céréalicultrice, en terme notamment de superficie, de production et les variétés cultivées, mais aussi la mise en place d'une plate-forme qui rassemble l'ensemble des informations inhérentes à cette filière. ■

Sétif

Remise de 96 permis de construire au profit d'investisseurs

Au total, 96 permis de construire ont été remis dans la wilaya de Sétif à des investisseurs durant la période comprise entre avril 2021 et fin février 2022 pour leur permettre de concrétiser leurs projets, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

Ces permis ont été remis en trois étapes par la cellule créée au niveau de la wilaya et chargée de l'étude des dossiers de permis de construire des investisseurs, ont indiqué à l'APS les mêmes services. Pas moins de 1.000 emplois ont été générés par les chantiers de réalisation de ces projets d'investissement, dont l'entrée en activité est appelée à créer près de 6.000 postes de travail permanent, a souligné la même source. Durant la même période, 54 autres investisseurs ont reçu des arrêtés de concession actualisés leur permettant de changer leur activité initiale, a relevé la même source qui a précisé que parmi eux 18 investisseurs ont démarré leurs activités. Cette opération s'inscrit dans le cadre des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, préconisant la levée des entraves tech-



niques et administratives rencontrées par les investisseurs et favoriser la relance économique, selon les services de la wilaya qui ont indiqué que «depuis 2018 aucun permis de construire n'avait été délivré». Cette initiative a été bien accueillie par les investisseurs et les hommes d'affaires surtout qu'elle adresse un message d'espoir aux jeunes demandeurs d'emploi, a-t-on noté. De son côté, le président de la Chambre du commerce et d'industrie (CCI) El-Hidhab, Ali Mansouri, a considéré

que l'opération rentre dans le cadre des efforts de l'Etat visant à encourager l'invest-

tissement et assurer une nouvelle relance économique. ■

Tizi-Ouzou

214 projets de développement inscrits en 2022

214 opérations de développements sont inscrites au programme prévisionnel de l'année en cours 2022 à Tizi-Ouzou, a indiqué dimanche, en Conseil de wilaya, le wali Djillali Doumi. D'un coût global de 3,4 milliards DA, ces opérations concernent 5 secteurs dont l'éducation nationale, le secteur de l'hydraulique, la jeunesse et la santé ainsi que les équipements publics qui se taillent la part du lion avec 103 opérations. La rencontre a permis de «faire le point et évaluer l'état d'avancement des procédures des différents servir pour la concrétisation de ces projets de développements», a souligné M. Doumi qui a ajouté que l'ensemble des procédures se-

ront menées à termes d'ici un mois, notamment, pour les grands projets. Il a cité, à ce propos, la réalisation du nouveau complexe mère-enfant dont a bénéficié la wilaya, le chantier de réhabilitation des chaînes de distribution d'eau potable et la réhabilitation des infrastructures éducatives.

Lors de ce Conseil, un exposé sur l'état de préparation des examens de fin d'année scolaire, BEM et BAC au niveau de la wilaya, a également été présenté.

Pour cette année, la wilaya totalise 33.122 candidats dont 15.166 pour le BEM et 17.856 pour le BAC qui seront, respectivement, répartis à travers 60 et 68 centres d'examens. ■

Contrôle de la qualité et de la lutte contre la fraude à Relizane

Les services de la direction du commerce ne chôment pas

Dans le cadre de la préservation du consommateur des intoxications alimentaires en ce mois de ramadan, des sorties inopinées effectuées dans les marchés par les brigades mixtes mobilisés pour la circonstance.

En effet, les services de contrôle de la qualité et de lutte contre la fraude relevant de la direction du commerce de la wilaya de Relizane en coordination avec les éléments de la sûreté, suite à une mission au niveau de différents marchés, boucheries et restaurants de grillades à la commune de Relizane ont saisi plus de 300 kg de viandes rouges et blanches impropres à la consommation et Merguez. Toute la quantité saisie a été détruite et transférée vers la décharge par les mêmes services, tandis que des procès-verbaux ont été établis à l'encontre des contrevenants



pour « non observation des conditions d'hygiène et vente de produits impropres à la consommation mettant en danger la santé des consommateurs ». Pour rappel, la direction du commerce de la wilaya de Relizane a mobilisé, à l'occasion de mois de Ramadhan, 34 brigades de contrôle de

la qualité et de répression de la fraude, à travers l'ensemble des marchés de proximité et grandes surfaces de la wilaya de Relizane dans le cadre de la protection du consommateur et l'organisation et la régulation du marché.

N.Malik

Brèves

Béchar Saisie de 7,235 kg de kif traité

Les éléments de la brigade anti-drogue de la police judiciaire (PJ) relevant de la Sûreté de wilaya de Béchar ont démantelé un réseau criminel de présumés narcotrafiquants et ont saisi en leur possession 7,235 kg de kif traité, a-t-on appris dimanche auprès de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. Agissant sur information signalant un groupe d'individus acheminant de la drogue à Béchar, les policiers ont mis en place un plan sécuritaire, sous la supervision du

procureur de la République du tribunal de Béchar, ayant permis l'identification et la mobilisation d'un véhicule immatriculé à Béchar, dont la fouille minutieuse a donné lieu à la découverte de plus de sept (7) kilogrammes de kif traité, en plus de l'arrestation de trois (3) individus (29 à 38 ans) qui étaient à son bord, a-t-on précisé. Présentés à la justice, les trois mis en cause ont été placés en détention provisoire sous les chefs d'inculpation de «détention illégale de drogue dans le but de commercialisation, exposition à la vente illégale, transport avec utilisation de véhicule, stockage et importation illicite de drogue, et trafic dans le cadre d'une bande criminelle menaçant la sécurité et l'économie nationales et la santé publique», selon la même source. ■

Tarâwîh ; Au festin de Ramadân. Bida'a ! Vous avez dit bida'a ?

Ramadân, mois de l'abstinence, abstinence du moi, est aussi le temps de la générosité. Qui se refuse à assouvir ses faims s'invite au festin de Ramadân, at-tarâwîh. Il est des lieux d'assemblée vibrant de lumières dont les coeurs résonnent du vivant « *Appel de Dieu* », le Coran.

Chaque soir, les fidèles se pressent, blanche foule ressuscitée, pour s'abreuver de la « *Parole de Dieu* », éternellement vivante au cœur de chacun, âmes desséchées que le Coran irrigue. C'est donc au festin de Dieu, fête de vie, que nous sommes en Ramadân conviés.

Les prières dites de tarâwîh, c'est-à-dire « prières des repos » du fait des pauses et des temps de dhikr aménagés, sont pour la Communauté une occasion unique de se retrouver par la prière et l'écoute fervente du Coran. Si les difficultés de la journée relèvent du jihâd individuel, les fûr d'innocentes agapes, les « repos » de tarâwîh sont le partage, la participation collective au festin du Livre.

Chaque nuit il nous est ainsi donné de pouvoir revivre en nos coeurs la redescende du Qur'ân, la Récitation, miracle infiniment répété : « Mois de Ramadân où il fut révélé le Coran » S2.V185. Goûter le Coran arabe ; la majesté du propos, la somptueuse beauté de l'image, l'impérieux appel, la sévère mise en garde, la proche douceur de la Miséricorde, le souffle, la présence, la transcendance et l'intime proximité. Ramadân nous offre un espace de temps unique, une invitation aux banquets des tarâwîh par la célébration du Coran, la commémoration de sa révélation.

Mais, comme à toutes fêtes, certains esprits chagrins qui ne se veulent inviter, font entendre leurs dissonances : les prières de tarâwîh ne sont qu'innovation, bida'a. Le mot est lâché ; et voilà que ce festin ne serait plus que nourriture interdite. Or donc, chaque année, lors que l'immense majorité des croyants recherchent avidement la lumière du Coran, un groupe s'obscurcit tout à son inquisition. Nous découvrons alors avec stupeur que depuis plus de mille quatre cent ans des générations de musulmans se perdent en leur égarement. Nous pourrions donc discuter du concept de bida'a et de ses applications, nous ne le ferons pas en cette réflexion. Ce mot, bida'a, incantatoire, si ce n'est talismanique, ils aiment le prononcer à l'arabe, sans doute pour éviter de dire sa signification simple : innovation en matière religieuse. Nous savons tous que le Prophète a dit : « Toute innovation religieuse est égarement » et cela se comprend, ce travers humain a frappé de plein fouet les religions soeurs. Nous savons aussi qu'il n'a pas dit que cela conduirait en Enfer, l'interpolation textuelle est manifeste et n'a été retenue que par An-Nasâ'i. Dieu connaît parfaitement Sa créature, ses faiblesses, son imagination entropique, c'eût été condamner l'homme d'avance au détriment de sa propre foi. Nous savons aussi ce que Muslim a rapporté : « Quiconque aura institué une bonne pratique en islam en aura la récompense. S'y ajoutera celle de ceux qui l'auront mise en œuvre sans, qu'à ceux-là, il ne soit en rien retiré du béné-

fice de leur acte. Quiconque aura institué une mauvaise pratique en islam en supportera les conséquences. Il portera de plus le fardeau de ceux qui l'auront mise en œuvre, sans qu'ils ne soient pour autant allégés de leur propre charge. » Il y aurait bien à dire quant à ce texte, mais, tout du moins, pouvons-nous y noter comme l'expression d'une volonté régulatrice, ceci afin que le débat nécessaire puisse avoir lieu sereinement.

Car, nous aimons voir là comme une forme de débat, certes réduit ou réducteur, mais bien présent tout de même. Il nous faut reconnaître que la vie intellectuelle ne fut jamais aussi intense en islam que tant que durèrent les oppositions, tout consensus châturant court la pensée. Il en est donc à nouveau ainsi, et, concernant la dorénavant rituelle bidaatisation des tarâwîh de Ramadân, nous entendons le propos de divers groupes manifestant par ce biais leurs différences et leurs existences. Au gré des courants, d'autres ne savent plus comment naviguer alors qu'une saine et vaste majorité reste insensible à ses querelles de minarets... Ils jeûnent, ils prient tarâwîh, ils espèrent pardon et miséricorde de leur Seigneur. Nonobstant, tout contradictoire est une grâce pour l'autre, l'éloge de la différence n'étant pas ici à confondre avec l'éloge des différents. Dès lors que le débat n'est point un pugilat, il a pour mérite de nous imposer réflexion quant à nos croyances et pratiques, l'altérité a toujours de sain d'impliquer la remise en cause de soi.

A vrai dire, nos apprentis censeurs ne condamnent, nous semble-t-il pour les plus raisonnés, que le fait de prier les tarâwîh collectivement à la mosquée. Là résiderait la terrible bida'a de Ramadân.

Nous pourrions rappeler à certains ce que Ibn Taymyya, grand rhéteur devant l'Eternel, en dit : « L'innovation est contre la sharia, et la sharia est ce que Dieu et son Prophète ont ordonné ou conseillé. A moins que ces choses aient été faites du temps du Prophète comme par exemple la prière du tarâwîh en commun... ».

Il faudrait donc que les apprentis donneurs de fatwa y regardent à deux fois avant que de se brûler la plante des pieds sur les traces incandescentes de Ibn Taymyya.

Bien souvent, c'est encore ici le cas, les divergences s'établissent autour des mêmes textes, problématique de l'intelligence des lectures donc. Toute contestation, toute opposition, qu'elles proviennent de musulmans ou de non musulman, doivent se traduire, non point par une fin de recevoir ou pire un rejet, mais entraîner un retour réfléchi à nos sources, nous concernant le Coran et le Hadîth.

L'Islam est religion de références et l'homme lieu d'interférences

Le Coran incite, certes, aux prières nocturnes, acte purement surrogatoire et donc par essence non codifié. Mais il n'évoque pas en particulier les prières de tarâwîh. Les hadîths en question sont tous fort connus, ils sont au nombre de cinq et figurent dans les grands recueils au premier lieu desquels ceux de Al Bu-

khârî et Muslim. Al Bukhârî les a réunis pour la plupart au chapitre intitulé « De la prière de tarâwîh ». Nous les citerons et les analyserons en leur intégralité : Hadîth 1 : D'après Abû Hurayra le Prophète a dit : « A qui prie les nuits de Ramadân avec foi et conviction sincère il sera pardonné ses péchés passés ».

Le message est clair, le Prophète a encouragé à intensifier la prière nocturne pendant Ramadân, prière par ailleurs sans caractère obligatoire le reste de l'année et, de même, ici prodiguée sur le mode du conseil. L'expression « A qui prie les nuits de Ramadân » indique bien qu'il s'agit de la prière établie toutes les nuits de Ramadân.

Hadîth 2 : D'après Aïsha : « Au cœur d'une nuit le Messenger de Dieu sortit prier en la Mosquée. Des hommes prièrent alors avec lui. Au matin la chose se sut et ils furent [la nuit suivante] alors plus nombreux à prier avec lui. Cela se sut, et à la troisième nuit ils furent encore plus nombreux, le Messenger de Dieu pria et ils prièrent avec lui. A la quatrième nuit, la Mosquée ne put contenir les nombreux fidèles mais le Prophète ne sortit prier que pour la prière de l'aube. Lorsqu'il l'eut terminée, il se tourna vers les gens, prononça l'attestation de foi, et dit : « Je n'ignorais pas que vous étiez ici mais j'ai craint que cela ne vous devienne obligatoire et que vous l'abandonniez ».

Le Prophète (QSSL) décéda et la situation était ainsi

Le hadîth est en soi explicite mais il nous faut signaler une erreur de traduction aux conséquences fâcheuses. La traduction princeps de « Sahîh Al Bukhârî », celle de Houdas et Marçais, sert de matrice quasiment à toutes les autres productions alors même qu'elle comporte un bon millier d'approximations ou erreurs. Leur traduction dit : « Des fidèles firent la même prière que lui » ce qui pourrait laisser entendre que ces fidèles imitèrent son exemple sans nécessairement avoir prié sous sa direction d'imâm. Ceci alors même que le texte arabe énonce sans ambiguïté : « Des hommes prièrent avec lui ». La différence est significative puisque est ici posé le principe d'une prière surrogatoire célébrée sous la direction du Prophète (QSSL), principe même du tarâwîh tel que nous le connaissons et qui sera confirmé par les hadîths à suivre.

Un lecteur attentif pourrait observer qu'il n'est pas dit en ce hadîth que cela se déroulait durant Ramadân ! C'est exact, mais, en réalité, Al Bukhârî a rapporté au chapitre dit « Du tahujjud » une version abrégée du même évènement où Aïsha précise que cela se déroula pendant Ramadân.

Ceci étant, le hadîth, lorsqu'on le lit en son intégralité, montre parfaitement que le Prophète (QSSL) après avoir dans un premier temps dirigé cette prière de Ramadân ne sortit pas de sa demeure au quatrième soir. Puis, qu'après avoir gagné la Mosquée et dirigé la prière de l'aube il tint un propos dont on peut ainsi commenter la trame : « [Bien que je ne sois pas sorti prier cette nuit à la Mosquée] Je n'ignorais pas que vous étiez ici [c'est-à-dire que vous étiez ras-

semblés en la Mosquée pour prier avec moi] mais [si je ne suis pas sorti de mon domicile pour venir prier avec vous cette nuit, c'est que] j'ai craint que cela ne vous devienne obligatoire et que [par la suite ne pouvant l'assumer] vous l'abandonniez ». Ce qui est ici exprimé est la délicate attention que le Prophète (QSSL) portait aux musulmans. Il s'inquiéta de ce que la passion des fidèles ne vinsse à l'emporter, et que leur amour pour le Prophète (QSSL) et le Coran ne les poussât à s'imposer cette prière qu'il n'avait par ailleurs que recommandée (Cf. hadîth 1). Par volonté d'allègement et par miséricorde pour les plus faibles il craignit que cela pût s'ajouter aux fatigues du jeûne.

La phrase « J'ai craint que cela ne vous devienne obligatoire et que vous l'abandonniez. » n'est pas à comprendre comme signifiant « j'ai craint que Dieu ne vous le rende obligatoire par prescription ». Un hadîth rapporté par Al Bukhârî et Muslim explicite la philosophie du Prophète (QSSL) en la matière : D'après Aïsha : « Le Prophète (QSSL) délaissait parfois certaines oeuvres surrogatoires alors même qu'il les désirait, et ce uniquement par crainte que les gens ne s'en rendissent la pratique obligatoire. Ainsi ne pria-t-il jamais la prière surrogatoire de la matinée alors que je la faisais moi-même ».

En résumé, est donc confirmé en ce hadîth que la pratique du tarâwîh en commun est une sunna à caractère non obligatoire. Le Prophète (QSSL) la recommanda, la pratiqua seul, mais aussi en compagnie des musulmans.

Enfin, signalons que la dernière phrase « Le Prophète (QSSL) décéda et la situation était ainsi. », qui ici pourrait signifier que le Prophète (QSSL) décéda immédiatement après ce récit, n'est pas due à Aïsha mais est une interpolation parfaitement signalée par Ibn Hajar al 'Asqalânî, nous la retrouverons là où elle doit figurer.

Hadîth 3 : Rapporté par Al Bukhârî au sujet de la prière de nuit. D'après Aïsha : « Le Prophète (QSSL) avait une natte qu'il étendait dans la journée et qui lui servait de paravent la nuit. Des gens se regroupaient alors et priaient derrière lui. » Il a été rapporté plusieurs épisodes authentifiés similaires. Il apparaît donc que le Prophète (QSSL) pria certaines prières surrogatoires, c'est-à-dire non obligatoires, en commun et à la Mosquée. Ceci est donc sunna, tout du moins pour les prières surrogatoires de la nuit, tahujjud. Or, le tarâwîh n'est rien d'autre que cela.

Hadîth 4 : D'après Zayd ibn Thâbit au même chapitre que précédemment : « Le Prophète (QSSL) s'isolait [le rapporteur ajoute : Je pense qu'il a dit à l'aide d'une natte] durant Ramadân. Il y pria quelques nuits et certains de ses Compagnons prièrent avec lui. Lorsqu'il s'aperçut de leur présence il demeura assis. Puis, il alla les voir et leur dit : Je sais ce que j'ai vu de vos agissements ; priez donc, ô hommes, en vos demeures car la meilleure des prières est celle que l'homme accomplit en sa demeure, sauf les prières obligatoires prescrites. »

(A suivre)
Par Dr Al 'Ajami

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 Les malheurs de Ruby
15.40 Les malheurs de Ruby
17.00 Météo
17.30 Familles nombreuses : la vie en XXL
18.15 Demain nous appartient
19.00 Journal
19.20 Météo
20.10 Koh-Lanta
21.00 C'est Canteloup
21.10 Une famille en or
23.20 Section de recherches



15.15 Ça commence aujourd'hui
12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 Journal 13h00
18.40 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
20.00 Journal
20.35 Campagne audiovisuelle officielle pour l'élection du président de la République
20.44 Basique, l'essentiel de la musique
21.00 Un si grand soleil
21.10 Un flirt & une danse
23.00 Basique, le concert



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
15.50 Les reines du shopping
16.00 Incroyables transformations
16.55 Mieux chez soi
17.25 Mieux chez soi
19.45 Le journal
20.10 Météo
21.10 Top chef
23.35 Top chef : le chef des chefs



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Des chiffres et des lettres
15.05 Questions pour un champion
16.10 Des chiffres et des lettres
20.00 Saveurs de saison
20.20 Plus belle la vie
20.45 Tout le sport
21.10 Tellement proches
22.55 Campagne audiovisuelle officielle pour l'élection du président de la République
23.10 Tellement proches



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



13.57 Spectre
16.20 Mourir peut attendre
19.00 Encore vous ?
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.45 Chelsea / Arsenal
20.34 En aparté
21.09 Infiniti
21.59 Infiniti
22.59 Jam à L'olympia



18.50 The Guilty
20.16 Hollywood Live
20.50 Very Bad Trip 3
22.27 Bienvenue chez les Ch'tis



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



16.58 Les apparences
18.47 MR 73
19.09 Betty
20.50 Rambo III
22.45 Rambo II : la mission



16.00 Les maîtres du chocolat
16.55 C Jamy
17.30 C à dire ?!
17.45 C dans l'air
19.00 C à vous

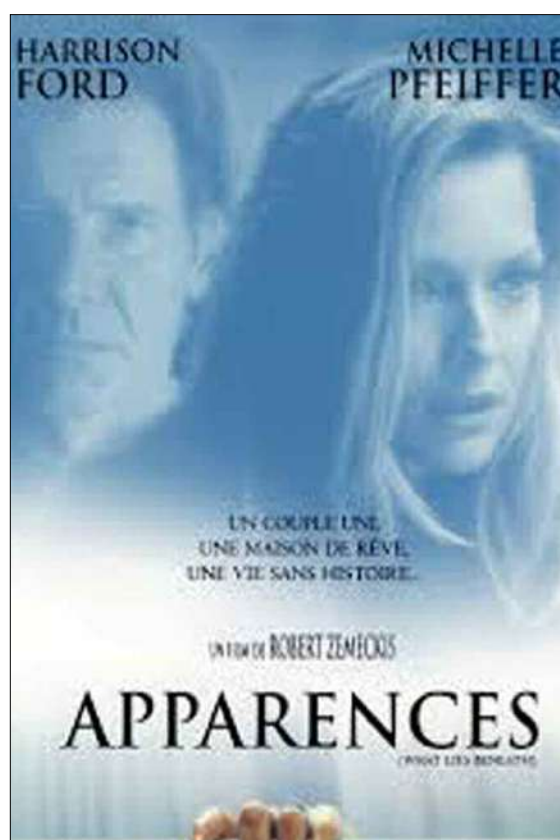


17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte journal
20.05 28 minutes
20.45 Le dessous des cartes : l'essentiel
20.55 Médicaments : les profits de la pénurie

Sélection



Ciné Frisson - 16.58

Les apparences

Thriller de Marc Fitoussi

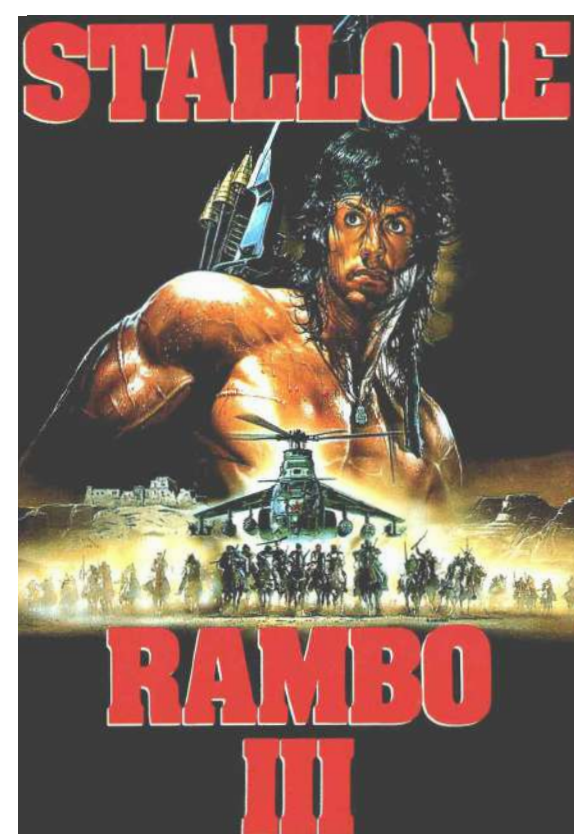
→ Vienne, ses palais impériaux, son Danube bleu et sa très privilégiée communauté d'expatriés. Ève, directrice de l'Institut français, et Henri, chef d'orchestre réputé, forme un couple très en vue, riche, beau et amoureux.

Ciné Frisson - 20.50

Rambo III

Film d'action de Peter MacDonald

→ Son ancien supérieur étant tombé aux mains des Soviétiques qui le torturent méchamment, Rambo est envoyé en Afghanistan pour le délivrer.



Ciné Premier - 20.50

Very Bad Trip 3

Comédie de Todd Phillips

→ Rien ne va plus dans le « Wolfpack » : Alan a pétié les plombs et doit faire un séjour en établissement psy. En route, Doug se fait kidnapper par une bande de malfrats qui veut l'échanger contre le gangster Leslie Chow. Pour ses potes Alan, Phil et Stu une seule solution : retrouver Chow et libérer leur ami.

4E ART

«MOUSIBATE WAEY»
PRÉSENTÉE À ALGER

La pièce de théâtre «mousibate waey», une comédie satirique sur les situations conflictuelles entre individus et le respect de la différence et la diversité, a été présentée dimanche soir à Alger devant un public peu nombreux.

Adaptée de «La Fenêtre», oeuvre du dramaturge et écrivain polonais Iriniusz Andrezej Eredinsky (1939-1985), mousibate waey" (Conscience calamiteuse), raconte, une heure durant, l'histoire d'un jeune couple qui a rompu ses liens.

Sur scène, le mari Halim, personnage rendu par le comédien Wael Bouzida et sa femme Dounya, campé par Asmaa Chikh, vivent une relation paisible sans remous avant qu'un incident ne vienne altérer cette union. Tout a commencé le jour où Halim aperçoit une flamme dans la fenêtre d'un immeuble d'en face.

Confus, le mari s'est fixé sur une chaise dans un coin de la maison, pour suivre cette source de lumière, invisible pour sa femme qui tente par tous les moyens de le détourner de ce spectacle qui n'est qu'une hallucination de son mari. Indifférent aux reproches de Dounya qui voit dans l'isolement de son mari une menace pour leur couple, Halim continue à se réfugier dans son «monde intérieur».

Dans un espace scénique fermé, les comédiens ont évolué dans un décor de maison, à travers des éléments de décor suggérant un salon, séparé du reste des pièces par une porte.

Servi dans un langage dialectal, le spectacle livre une lecture approfondie de la différence, l'altérité et la nature des hommes et des femmes. Dans un dualisme incessant, le mari représente la différence et sa femme qui renonce à sortir de sa «zone de confort», en s'opposant à tout changement, symbolisé par la flamme.

«Mousibate waey», à portée philosophique, est une métaphore sur l'altérité et la confrontation des idées des uns et des autres qui doivent être respectées et comprises dans un contexte et un prisme précis, a résumé le metteur en scène.

Produite en 2022 par le Théâtre régional Mahmoud-Triki de Guelma, «mousibate waey» est présentée dans le cadre du programme d'animation artistique du TNA pour le mois de Ramadhan qui se poursuit jusqu'au 27 avril.

R.C.

Palais de la Culture, Moufdi-Zakaria Noureddine Saoudi enchante le public algérois

Le grand ténor de la musique andalouse, Noureddine Saoudi a enchanté samedi soir, le public algérois, avec un concert de chants varié, marquant son retour, après s'être éloigné un «long moment», selon ses fans, de la scène artistique.

Durant près de deux heures, les spectateurs de l'Auditorium du palais de la Culture, Moufdi-Zakaria, ont pu apprécier la richesse et la diversité des genres, andalou et chaâbi ainsi que quelques compositions de Noureddine Saoudi, ténor «à la voix présente, dotée d'une large tessiture et d'un remarquable vibrato», diront de lui les connaisseurs de la musique andalouse. L'Artiste a rendu, en quatre parties, une trentaine de pièces marquant ainsi son retour après une absence qui aura duré «cinq ans», a-t-il déclaré, après avoir fait part à son public de son «immense bonheur de le retrouver». Un orchestre de professionnels composé par, Rédha Tabti et Mehdi Bouguerra aux violons, Réda Kaouas au banjo, Abdelkader Tlili au clavier, Rabah Azzoug au Nay, Fouad Berber au tar et Mohamed Lamine Belabbès à la derbouka, a soutenu le chanteur, également musicologue et chercheur en patrimoine musical. Œuvrant à la préservation et à la socialisation de la mémoire culturelle et musicale andalouse, Noureddine Saoudi a embarqué son auditoire dans une randonnée onirique, interprétant : des extra-



its de la Nouba Dil, quelques pièces hawzi et chaâbi, ainsi qu'une dernière partie consacrée à ses propres compositions. Rappelant d'entrée ses talents d'instrumentiste à la mandole et de chanteur accompli, le ténor et son orchestre ont interprété des extraits de la noubâ Dil, introduits par la Touchia éponyme que le maître Abdelkrim Dali (1914-1978), «a ramenée du répertoire gharnati à Alger, récupérée alors par Abderrezak Fekhardji (1911-1984) pour enrichir depuis, le genre Sanâa», a expliqué Noureddine Saoudi. Dans la solennité du moment, le ténor a enchaîné avec, «Fil' qalbi mawdaâ el habib», «Malakni el hawa», «Houm fi hal, tahta dhilal el yassamine», «Rimoun ramatni sihamouha» et «Laqitouha fi tawafi tessâa», au plaisir d'un public recueilli dans des atmosphères de grands soirs. Interagissant avec le public, Noureddine Saoudi a entretenu son élan

lyrique avec la partie hawzi, deuxième station du voyage, qui a compté les titres, «Ya taleb», «Yal'wahed khalek laâbed», «Ach men mersoul» et «Ana el kawi», un choix de pièces qui a servi de transition à la partie chaâbi, entamée dans le mode Zidène avec, «Adrouni yahli lech t'loumouni hakda f'hali». Dans un plaisir manifeste de retrouvailles, l'Artiste s'est amusé à faire chanter son public sur le mode Moual, entonnant avec lui les pièces, «Koum Tara» et «Wahd el ghoziel», dans une courte séance improvisée de master class, qu'il a conclu dans la convivialité en lançant à ses «stagiaires», «Vous avez bien mérité vos diplômes, maintenant vous pouvez chanter en public!». La dernière partie du récital a été marquée par l'adaptation du texte andalou de «Ya qalbi khelli el hal» à la valse No 2 du compositeur russe Dmitri Chostakovitch (1906-1975), un aperçu du génie créatif

du ténor algérois que le public a très bien apprécié et longtemps applaudi.

Quelques pièces du terroir suivront avant d'enchaîner «Koulou el Yamma», dont une partie a été rendue par le chanteur en Espagnol, «Ya Dzayer lik en âoud», «At'gherreb't wem'chit», «Maghadni fi sebrî», «Mahla äïynik» et de conclure dans l'euphorie suscitée par la cadence «berouali» avec «Kane m'âkoum djèt».

«Un récital de Noureddine Saoudi est une félicité qui se mérite», a lancé une dame parmi l'assistance qui s'est délectée, applaudissant longtemps Noureddine Saoudi et ses musiciens.

Le palais de la Culture Moufdi-Zakaria poursuit son programme d'animation des soirées du mois de Ramadhan, avec notamment des spectacles de chants religieux (inched), de musique andalouse et de variété algérienne.

R.C.

Mois du patrimoine à Constantine Répliques de voiliers de la polychromie du palais Ahmed-Bey

Sculptés sur bois, des bateaux à coques effilées, aux voiles carrées ou rectangulaires dotées de gréements répartis sur trois mâts ou plus, et aux quilles délicatement façonnées, attirent les visiteurs de l'exposition du mois du patrimoine, inaugurée le 18 avril dernier au Musée national public des arts et des expressions traditionnelles palais-Ahmed Bey de Constantine.

Œuvres de l'artiste autodidacte Ahcene Ksir, les bateaux, longs de 1,10 mètres avec des voiles qui atteignent jusqu'à 80 cm de haut, sont des reproductions de voiliers et de frégates de la polychromie qui orne les murs du palais Ahmed Bey et relate le récit du long périple du Bey vers les Lieux Saints de l'Islam, en 1818.

L'artiste a confié à l'APS que l'idée de reproduire les voiliers des fresques du palais Ahmed Bey avait traversé son esprit il y a quatre mois, au fur et à mesure qu'il écoutait le récit de ces illustrations, déroulé par des membres de l'équipe du Musée alors qu'il visitait le palais.

«L'histoire derrière la fresque du palais était captivante et les illustrations sur les murs, même abimées, ont une certaine magie et j'ai donc voulu rendre hommage aux lieux et à l'équipe du musée qui m'a bien accueilli en reproduisant ces voiliers, les bateaux de tout genre étant ma passion», a-t-il soutenu. L'idée en tête, l'artiste est reparti vers son village à Zaouia, dans la commune d'El

Ouldja Boulbalout, dans la wilaya de Skikda et dans son atelier, qu'il décrit comme "un espace ouvert sous un olivier centenaire", il entame son projet.

«J'avais mémorisé les détails des voiliers sur la fresque et la matière première entre le bois et les branches, je ramène de la forêt, du fait que la région où je vis est une zone boisée qui renferme les meilleures espèces d'arbres», a-t-il détaillé.

Dans son atelier, l'artiste s'est ainsi mis au travail en commençant par bien choisir le bois à utiliser. «Il est important de choisir des pièces de bois modelables, sans nœuds, ni cassures qui permettent de façonner la figure voulue», relève-t-il, soulignant que chacun des quatre bateaux sculptés a nécessité un mois de travail.

Et d'ajouter : «j'utilise beaucoup de matières naturelles que je me procure de la forêt, dont l'écorce d'un arbre que j'utilise comme teinte pour les pièces, elle permet de donner une couleur rouge-acajou qui met en avant le modèle».

Un autodidacte, passionné d'art et ses multiples expressions

Ahcene Ksir, la soixantaine dépassée, assure que la passion de l'art l'habite depuis son jeune âge. "Enfant, j'ai été initié à la peinture par mon voisin, enseignant à l'Ecole des beaux-arts d'Alger et, depuis, je n'ai cessé d'aimer l'art dans toutes ses expressions",

a-t-il assuré, soulignant que son souhait était de rallier l'Ecole des beaux-arts d'Alger, chose qu'il n'avait pas pu faire à l'époque.

L'artiste a peint quelques paysages de sa région et réalisé énormément de portraits en tant qu'artiste de rue dans plusieurs villes et pays où il avait jeté les amarres pour un temps, avant de découvrir la sculpture sur bois et d'en faire une passion et une source de revenus. «La forêt qui entoure mon village est une source d'inspiration pour moi», confie-t-il, ajoutant : «il suffit que je tombe sur un morceau de bois ou des racines d'arbres pour les transformer en œuvres d'art».

Avec des branches, des brindilles, des rondins et racines d'arbres, l'artiste façonne des objets de décoration, des chaises et des tables qu'il écoule dans certaines villes, notamment à Alger.

Il relève avec fierté que certaines de ces œuvres d'art sont exposées dans le hall d'un grand hôtel de la capitale.

Devant se poursuivre jusqu'au 18 mai prochain, l'exposition dédiée au mois du patrimoine, du musée national public des arts et des expressions traditionnelles palais-Ahmed Bey de Constantine, propose, outre les voiliers, répliques de ceux de la fresque du palais, une exposition de poupées en costumes traditionnels, reflétant l'élégance et le raffinement de la femme algérienne.

R.C.

vie pratique

SAHA RAMDANKOUM

CROQUETTES DE POULET ET LEUR SAUCE AU YAOURT



INGRÉDIENTS

Un blanc de poulet cru haché – un demi-bouquet de persil haché – un oignon haché – 2 gousses d'ail – sel, poivre, une pincée de gingembre en poudre, et une autre de ras elhanout – un cube de bouillon poulet

Panure : un œuf – un peu de farine – un peu de chapelure

PRÉPARATION

Mélanger le poulet, avec l'oignon, le persil haché, écraser le cube de bouillon au mortier, lui ajouter l'ail, et le sel, verser ce mélange sur le poulet, ajouter les épices, et bien amalgamer le tout. Former des petits boudins. Tremper les croquettes dans l'œuf d'abord puis dans la farine et enfin dans la chapelure. Déposez-les dans une grande assiette et les mettre au frais pendant 20 minutes.

Entre-temps préparer la sauce : Délayez dans le saladier : 3 c. à soupe de yaourt, une c. à soupe de vinaigre et 1 c. à café de moutarde. Assaisonnez de sel et de poivre et fouettez vivement. Mettre au frais. Faire chauffer l'huile, puis diminuer le feu. Faire frire les croquettes, et les égoutter quand elles prennent une couleur dorée. Présentez-les accompagnées de la sauce au yaourt ou une simple salade verte.

LES COCAS



INGRÉDIENTS

Pour la pâte : 500 g de farine – 200 g de beurre ou de margarine – 1 bonne pincée de sel – 1 c. à café de levure sèche de boulanger – 2 œufs

Pour la farce : 3 poivrons – 2 belles tomates – 2 à 3 gousses d'ail écrasées – 2 à 3 c. à soupe d'huile d'olive – La moitié

d'une petite boîte de thon – quelques olives noires ou vertes coupées en dés – quelques filets d'anchois (vous pouvez les dessaler dans du lait si vous n'aimez pas trop) – 2 œufs durs coupés en dés – sel, poivre, paprika, hrissa.

PRÉPARATION

Diluez la levure dans de l'eau tiède (1/2 d'une tasse). Laissez reposer quelques instants. Mélangez la farine, le beurre (mou mais non fondu), le sel, la levure et les œufs. Le mélange doit former une boule souple (ajoutez de l'eau ou de la farine si besoin). Laissez reposer 1 h à couvert. Griller les tomates et les poivrons (vous pouvez ajouter un piment si vous aimez) sur la flamme au gaz, ou sur une plaque au four. Les mettre dans un sac plastique pendant quelques minutes, puis les peler et les épépiner, et les couper en petits morceaux. Les mettre dans une poêle, et laisser cuire à découvert pendant quelques minutes jusqu'à l'évaporation totale de l'eau dégagée par les légumes. Ajouter alors l'huile d'olive, les épices, et les gousses d'ail écrasées et laisser cuire une dizaine de minutes, sans oublier de remuer de temps en temps pour que les légumes ne s'attachent pas à la poêle. Eteindre, puis ajouter le thon, les anchois, les olives, mélanger puis ajouter les œufs à la fin. Étalez la pâte, coupez en disques à l'aide de l'emporte-pièce ou à défaut d'un verre.

Si vous utilisez l'emporte-pièce, réétaler le disque de pâte, le déposer dans le moule, passer un peu d'eau sur la bordure, disposer au centre une c. à soupe de farce. Bien presser le moule pour le fermer, enlever le surplus de pâte, déposer les cocas dans une plaque allant au four, badigeonner la surface de jaune d'œuf et faire cuire au four. Servez chaud ou froid.

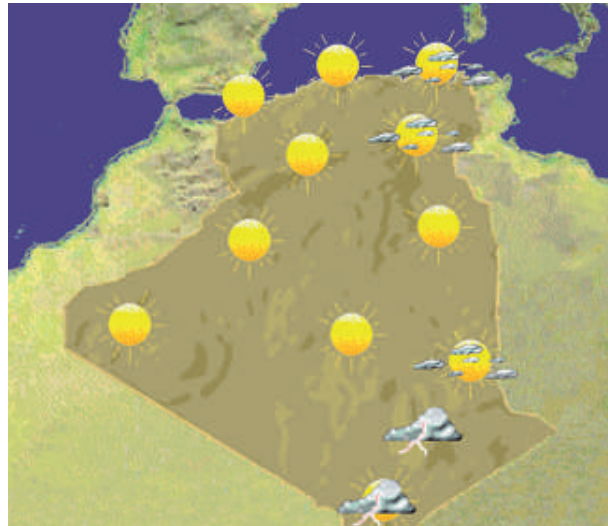
Météo

Mardi 26 avril : 19°C

→ **Dans la journée** :
Ciel dégagé
Précipitations : 10%
Humidité : 58%
Vent : 11 km/h

→ **Dans la nuit** :
Nuageux
Précipitations : 13%
Humidité : 67%
Vent : 39 km/h

Alger :
Lever du soleil : 06:01
Coucher du soleil : 19:30



Santé

Dents sensibles : causes, conséquences et conseils

→ Que se passe-t-il quand j'ai les dents sensibles ?

Boire un soda glacé, ou manger une barre de chocolat entraîne soudain une douleur intense dans les dents ? C'est que vous avez les dents sensibles... La cause de la sensibilité dentaire, c'est la diminution de la couche d'émail sur nos dents. Petit rappel anatomique : une dent est formée (en résumé) de pulpe dentaire, un tissu vivant, qui comporte des vaisseaux sanguins et des nerfs ; de la dentine, tissu majoritaire de la dent, qui a la capacité de se régénérer ; et enfin de l'émail, couche très dure de matière « morte » (comme les ongles ou les cheveux) qui, lui, ne peut pas se réparer.

C'est souvent à la jonction entre dent et gencive que le problème de sensibilité dentaire se déclare : l'émail est déjà fin à cet endroit. S'il est attaqué, il ne protège plus la dentine. Celle-ci comporte de minuscules canaux qui vont jusqu'à la pulpe, et les aliments que l'on met dans la bouche peuvent donc faire réagir les nerfs de manière très douloureuse.

Pourquoi ai-je les dents sensibles ?

La cause la plus probable des dents sensibles

est un problème d'habitudes alimentaires. En effet, l'émail se déminéralise lorsqu'il est en contact avec des substances acides. Celles-ci sont plus nombreuses que l'on ne l'imagine : soda (avec ou sans sucre), vin blanc, tomates, agrumes et jus d'agrumes sont tous coupables...

Les aliments très sucrés encouragent l'activité de bactéries qui, à leur tour, secrètent de l'acide, ils sont donc aussi souvent en cause. Notons que la pire des habitudes est de manger de petites quantités d'aliments acides ou acidifiants toute la journée. Ainsi une canette de coca dégustée à petites gorgées tout au long de l'après-midi fera beaucoup plus de mal que si elle était consommée au cours d'un repas.

L'émail peut aussi être affaibli par des contraintes mécaniques comme le bruxisme, qui fait grincer des dents, ou par un brossage fait avec des dentifrices blanchissantes trop agressifs.

Attention, il est possible qu'une carie, ou une fissure dans la dent, entraîne aussi une sensibilité dentaire. Il est donc important d'aller consulter quand les symptômes apparaissent.

Délices du jour

SAMSA AVEC FEUILLES DE BRICK

INGRÉDIENTS

500 g d'amandes moulues – 100 g de sucre – 1 pincée de cannelle – eau de fleur d'oranger – 1/2 douzaine de feuilles de diouls (brick) – Huile – Miel

PRÉPARATION

Mélangez ensemble les amandes moulues, le sucre et la cannelle. Mouillez avec de l'eau de fleur d'oranger pour avoir une pâte



d'amandes ferme et malléable. Divisez en 2 chaque feuille de brick, pliez

la demi-feuille de brick en forme de triangle pour enfermer la pâte d'amandes.

Disposez au fur et à mesure sur un plateau. Répétez, l'opération jusqu'à épuisement des feuilles de brick et de la farce.

Faites frire dans une friture à température moyenne. Bien égoutter après cuisson. Arrosez de miel fondu.

Horaires des prières

Mardi 25 Ramadan 1443 :

26 avril 2022

Dhor 12h46

Asser 16h30

Maghreb 19h31

Icha 21h01

Mercredi 26 Ramadan 1443 :

27 avril 2022

Fedjr 04h26

IMSEK : 04 : 17
IFTAR : 19 : 31



numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Belmadi à propos de l'AG de la FAF : «Je n'ai rien à voir avec les prochaines élections»

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, a refusé dimanche l'idée d'être impliqué dans les prochaines élections de la Fédération algérienne prévues le 9 juin prochain, estimant que le sujet dépassait largement ses prérogatives. «Concernant le futur président, je n'ai pas à donner mon avis, car ce n'est pas mon travail, en plus je ne connais pas le paysage footballistique des dirigeants en Algérie. Il doit y avoir des gens clairs qui se présentent aux élections, avec au préalable, leur programme», a indiqué Belmadi dans un entretien accordé au site officiel de l'instance fédérale. Le président de la FAF, Charaf-Eddine Amara a annoncé le 31 mars dernier sa démission de son poste, à l'issue de l'échec de l'équipe nationale à se qualifier à la Coupe du monde 2022 au Qatar

(21 novembre - 18 décembre). Le président sortant va soumettre sa démission aux membres de l'assemblée générale, lors de l'AG ordinaire fixée au 19 mai. Belmadi a rejeté en bloc toutes les accusations faisant état de son immixtion dans le choix du président de la FAF, tout en revenant sur le cas de l'ancien patron de l'instance fédérale Kheïreddine Zetchi. «Je n'ai jamais demandé le maintien de Zetchi à la tête de la FAF, je sais où est ma place. Je suis concentré sur mon travail, je n'interfère pas dans les prérogatives des autres, comme je n'aime pas qu'on interfère dans mes prérogatives. Je n'ai rien à voir avec les prochaines élections et je n'ai pas à me mêler de tout ça», a-t-il ajouté. Appelé à commenter la démission de Charaf-Eddine Amara, le coach national ne s'est pas montré opposé, tout affichant son res-

pect par rapport à la décision de remettre son mandat, une année après son élection. «Le président a présenté sa démission, mais je n'ai pas suivi avec assiduité ce départ, car j'avais besoin de recul. J'ai été mis au courant par le président lui-même, je tiens à préciser que j'ai toujours été en relation avec lui, malgré les rumeurs des uns et des autres. Je lui ai toujours montré, de par mon éducation et mon éthique professionnelle, le respect d'un entraîneur à son président. Le contact et les discussions n'ont jamais cessé entre moi et le président. A partir du moment où il avait pris ses fonctions à la tête de la FAF, nous avons toujours travaillé ensemble, malgré le fait, il admettra lui-même, il y a un écart de

connaissances, peut-être de compétences sur l'aspect footballistique pur. Si on veut le comparer avec l'ancien président Kheïreddine Zetchi, ce dernier est issu du football». Avant de conclure : «Charaf-Eddine porte la responsabilité d'un échec collectif, dont nous faisons partie, il a peut-être estimé qu'il ne pouvait plus continuer. Les raisons lui appartiennent. On respecte les gens, sur le plan humain, c'est une personne appréciable. Je n'ai jamais eu le moindre souci, mais sur l'aspect du travail, il y a eu des divergences, chacun à son point de vue. Tout ce qui a été dit à propos de notre relation, c'est du mensonge, tout le monde peut en témoigner».

R. S.

Equipe nationale «Il va y avoir l'arrivée de nouveaux joueurs»

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, a annoncé dimanche l'arrivée de nouveaux joueurs, en vue des prochaines échéances des «Verts», à commencer par les qualifications de la CAN-2023. «Il va y avoir avènement de joueurs qui vont devoir faire comme l'ont fait à leur temps Belaïli, Bounedjah, Benlamri, Atal, Bennacer. Ce sont des éléments qui avaient commencé à jouer avec nous tout en progressant et surtout en s'imposant au sein de l'effectif. J'appelle les joueurs qui vont nous rejoindre à être dans cet même état d'esprit et montrer qu'il ont le niveau pour aller faire de grandes choses, mais je ne suis pas là pour offrir des cadeaux», a indiqué Belmadi dans un entretien accordé au site officiel de la Fédération algérienne. En dépit de l'élimination cruelle de l'équipe nationale de la Coupe du monde 2022, Belmadi a décidé de poursuivre son aventure avec les «Verts», avec en ligne de mire les qualifications de la CAN-2023. Versée dans le groupe F, l'Algérie évoluera en compagnie de l'Ouganda, le Niger et la Tanzanie. Lors des deux premières journées des qualifications prévues entre les 30 mai et 14 juin, les «Verts» entameront leur campagne face à l'Ouganda au nouveau stade d'Oran, avant de se rendre à Dar Es-Salaam. «Nous sommes (entraîneur et staff technique) dans l'éternel remise en question. Après chaque stage, on fait un bilan. Nous sommes dans l'échange quasi quotidien. Evidemment, il va y avoir un effectif qui va évoluer, en démarrant de la perpétuelle question de comment être plus fort, que ce soit dans les méthodes de travail ou bien dans les idées de jeu», a-t-il ajouté.

«C'était prévu d'aller jouer à Oran»

Belmadi a tenu à revenir sur les deux matches des barrages du Mondial-2022, disputés en mars dernier face au Cameroun, tout en défendant le système de jeu adopté pour la pre-

mière fois lors de cette double confrontation. «Nous avons été dans un système dans lequel on a jamais joué, nous avons estimé qu'il représentait le meilleur plan. Nous avons remporté la première manche à l'extérieur (1-0 à Douala, ndlr), chose qui nous a poussé à adopter la même stratégie, mais avec un état d'esprit différent lors du match retour à Blida (défaite 2-1, ndlr). Au cours de cette seconde manche, il y a eu deux hommes de match : l'arbitre Gassama et le portier camerounais Onana, auteurs de plusieurs arrêts». Avant d'enchaîner : «C'est vrai que nous avons estimé qu'il pourrait y avoir un gros risque en changeant notre système sur ces deux matches, mais on n'a pas hésité à se remettre en question, en passant notamment d'une défense de quatre à trois éléments, c'était une prise de risque calculée. Nous sommes toujours dans la réflexion et dans l'analyse». Pour la première fois depuis 2008, la FAF, en concertation avec le staff technique national, a décidé de déménager du stade Mustapha-Tchaker de Blida et choisir le nouveau stade d'Oran pour abriter les prochains matches des «Verts». Pour Belmadi, l'objectif était toujours de jouer un peu partout. «Le stade de Tchaker nous a donné tellement de joie par le passé, des matches historiques avec à la clé deux qualifications pour la Coupe du monde. Mon souhait était toujours d'aller se produire ailleurs, que ce soit à l'Est, à l'Ouest, dans le Sud si on avait les infrastructures pour aller voir nos frères là-bas, et à Tizi-Ouzou, j'espère que le stade sera réceptionné le plus tôt possible. L'idée est d'aller profiter de notre public, c'est l'objectif n°1. C'était prévu d'aller à Oran bien avant ce match face à l'Ouganda, car nous savons qu'il allait être prêt, surtout qu'il va abriter les Jeux méditerranéens. Nous allons disputer à Oran un, deux ou trois matches, le temps que les autres stades soient prêts», a-t-il conclu.

Ligue des champions africaine L'ESS avec brio, le CRB avec regret

Le rideau est tombé sur les quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football, avec la brillante qualification de l'ES Sétif, ramenée de Tunis, au moment où le second représentant algérien, le CR Belouizdad, leader du championnat de Ligue 1, ratait avec regret, l'opportunité d'accompagner son compatriote au dernier carré de cette lucrative compétition continentale. Tous les honneurs sont donc pour «l'Aigle Noir», auteur vendredi soir d'un authentique exploit en éliminant au stade Hammadi Agrebi de Radés (Tunis), son illustre adversaire, l'Espérance de Tunis (1-0), en quarts de finale (retour) de l'épreuve. Tenus en échec (0-0), lors de la première manche à Alger, les camarades du capitaine Abdelmoumen Djabou, auteur de la banderille mortelle (21'), sur un «caviar» de son camarade Benayad, ont par la suite résisté à la terrible pression imposée par les joueurs tunisiens qui cherchaient à tout prix à revenir au score. Il faut reconnaître que l'ESS doit sa qualification à l'homme du match, son excellent gardien de but, Sofiane Khedaïria, qui dans son jour, s'est opposé avec courage et brio à toutes les attaques des hommes de Radi Jaidi, qui croyait «dur comme fer», à la qualification de son équipe. Au coup de sifflet final de l'arbitre marocain, Redouane Jiyed, les Sétifiens laissaient exploser leur joie et leur fierté d'avoir honoré les couleurs nationales. «Aujourd'hui (vendredi), nous sommes parvenu à atteindre l'objectif de la qualification comme promu à nos supporters. Nous avons au préalable bien étudié notre adversaire et opté pour une défense en zone avec des lignes serrées afin de réduire les espaces. Après l'avantage acquis, il suffisait de conserver notre avance jusqu'au sifflet final. Nous allons maintenant tenter de continuer le reste du parcours avec la même détermination et le même esprit», a déclaré l'entraîneur serbe de l'Entente, Darko Novic. Après cette performance, l'appétit vient en mangeant pour «El-Kahla» qui rêve d'un 3^e sacre continental, après ses deux titres en 1988 (ancienne formule de

l'épreuve) et 2014 (nouvelle formule). L'Entente, dont il s'agit de la première qualification au dernier carré depuis l'année de sa dernière consécration en 2014, affrontera en demi-finale le colosse club égyptien d'Al-Ahly, qualifié aux dépens des Marocains du Raja de Casablanca (aller : 2-1, retour 1-1). Les «Noir et Blanc» seront face au Ahly, recordman de titres (10 titres), dont le dernier a été obtenu en 2021. Le match «aller» est prévu le 7 mai prochain, au Caire, alors que le match «retour» est programmé le 14 du même mois à Alger. L'autre demi-finale opposera les Angolais de Petro Atlético aux Marocains du WA Casablanca, aux mêmes dates. En revanche, le CR Belouizdad, éliminé samedi soir, par le WA Casablanca, n'a pu rééditer l'exploit de l'ESS en se contentant d'un nul (0-0), insuffisant pour refaire son retard accusé à Alger lors du match aller (défaite : 0-1), et également synonyme d'élimination. A Casablanca devant un public record, le Chabab a joué son va-tout, mais a manqué considérablement de réussite au niveau de sa ligne offensive, en terminant même la rencontre à 10, après l'expulsion du gardien Taoufik Mousaoui, remplacé dans les bois par le capitaine Chems-Eddine Nesakh. «Nous avons fourni un très bon match devant un bon adversaire. La chance ne nous a pas souri au vue du nombre d'occasions et de situations qui se sont présentées devant les joueurs et qui ont été ratées. C'est le football, je crois que le fait d'avoir raté le match de l'aller chez nous (0-1), nous a pénalisés aujourd'hui. Je déplore cette agression dont on a été victime à la fin du match, cela n'honore nullement le club du WA Casablanca», a indiqué l'entraîneur du CRB, Marcos Paqueta. Après la fin de son aventure africaine, malgré tout positive, les «Rouge et Blanc» vont se consacrer aux compétitions nationales, en visant tout d'abord un 3^e titre national consécutif et surtout la Super-Coupe d'Algérie qui l'opposera prochainement au détenteur de la Coupe de la Ligue, la JS Kabylie.

EN DEUX MOTS

Suspension exceptionnelle des tests du Covid-19

La Fédération algérienne de football a annoncé dimanche la «suspension exceptionnelle» de la réalisation des tests de diagnostic de la Covid-19 par RT-PCR et TDR pour les clubs professionnels et amateurs. «La FAF informe les équipes de football actives dans les championnats professionnel et amateur de l'accord du Comité scientifique relevant du ministère de la Santé, de la suspension exceptionnelle de la réalisation des tests de diagnostic de la Covid-19 par RT-PCR et TDR (antigénique)», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel.

Les tests de diagnostic du Covid-19 avaient été imposés dès la saison 2020-2021, dans le cadre du protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, pour faire face à la propagation du virus dans le milieu footballistique. «La décision notifiée suite à une demande d'exemption introduite par la FAF n'exclut, cependant, pas la reprise des tests en cas de changement de la situation épidémiologique», précise la FAF. Du coup, les clubs opérant dans les différents paliers du football national, ne seront plus obligés de présenter des tests anti-Covid avant chaque match.

Sofiane G.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40. Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Football algérien
 Suspension
 exceptionnelle des tests
 du Covid-19

le match à suivre

**Ligue des champions
 africaine**
 L'ES Sétif avec brio, le
 CR Belouizdad avec
 regret

football

**Belmadi à propos
 de l'AG de la FAF**
 «Je n'ai rien à voir avec
 les prochaines
 élections»

Djamel Belmadi, de retour, dit tout (I)

Comme dans sa vie footballistique, Djamel Belmadi, face à ses supporters, n'a pas perdu son style de jeu pour convaincre et expliquer pourquoi a-t-il pris autant de temps pour prendre sa décision de rester et de poursuivre l'aventure avec les Verts.

«Nous sommes encore sous le choc, notamment pour moi qui s'est investi totalement dans ma mission, mon travail. Je place mon métier au centre de ma vie et celle de ma famille. C'est une lourde tâche qu'il va falloir assumer lors de cette nouvelle manche... Mais l'être humain est fait d'oubli, d'où son appellation 'Inssane'.

Une déception pas facile à oublier

Dans cette intervention enregistrée et diffusée sur FAF-TV, et comme il fallait s'y attendre, il n'a pas caché sa déception. Une déception et la colère vécue par toute la nation, son staff, ses joueurs et même sa famille. Un «déraillement» programmé a eu lieu, semblait-il dire pour faire sortir les Verts de la Coupe du monde. Non seulement, il explique aussi que dans la «cour des grands», il y a ceux qui fêtaient les échecs des Fennecs. «Ils ne sont pas nombreux, ils sont même identifiables». A demi-mot, il effleure les médias en disant «une poignée faisait tout pour commenter à leur manière les échecs, tout cela ne peut pas nous déconnecter de l'envie de remobiliser l'équipe pour donner plus d'énergie, de force pour rebondir au nom de mon pays, des supporters et de ceux qui lui font confiance».

Rien ne s'efface, tout s'écrit et tout se raconte

Les doutes tricotés hier par une certaine classe ne peuvent s'évaporer aussi facilement au lendemain de la confirmation de son retour, celle de réoccuper le siège de l'Equipe nationale. Les analyses prennent feu et les pessimistes se bagarrent pour trouver une place dans le wagon de l'optimisme, ce qui sera désormais très difficile puisque les cartes jouées hier, soit au lendemain de l'élimination des Verts de la Coupe du monde, seront des pièces maîtresses qui s'afficheront demain.



■ Belmadi lors de sa dernière sortie médiatique.

(Photo > D. R.)

«De très bonnes choses vont arriver»

Il évoque la nouvelle dynamique qu'il mettra en œuvre lors des prochaines échéances «je dis que ce n'est pas la meilleure équipe qui est allée au Qatar, mais ce sont les conséquences d'une injustice... De toute les façons, avec ou sans qualification, il y a tant de bonnes choses qui vont arriver, notamment pour rendre ce groupe encore plus performant. Il n'y a plus de matches faciles, tout est difficile. Le minimum de respect que j'ai pour l'Equipe nationale et mon pays, c'est de se demander si on est capable de redémarrer malgré cet échec avec autant de force, d'énergie, de passion, et ce n'est pas facile puisque ce temps que j'ai pris est à la mesure de la déception que nous avons subie.

Le climat footballistique africain s'est détérioré

Des propos qui positionnent les Verts

dans leur mission. Des propos qui démontrent que l'envie de rester n'est autre que l'amour du pays et du peuple «j'avais fait des propositions de départ, j'ai dit que nous sommes prêts à partir, sans pour autant exiger quoi que ce soit, et souhaiter bonne chance au nouvel entraîneur». Mais la confiance y est encore. Dans cette intervention très sportive, il explique que «cette cruelle élimination n'est pas prête d'être oubliée dans nos têtes». «Ce sont des projets qui ont démarré au lendemain de la signature, en l'occurrence CAN et Coupe du monde... Nous avons réussi à redorer le blason de l'Equipe nationale. Sans pour autant éluder les grandes questions qui ont fait que le climat footballistique est détérioré, non seulement en équipe nationale, mais au cœur même du football africain. Il y a deux gros problèmes à combattre en

Afrique. Il y a l'arbitrage qui donne l'image d'être encore à l'ère de l'âge préhistorique».

«On va entamer une nouvelle conquête»

Pour lui, il y a cette nouvelle reconquête qu'il va falloir entamer bien que les dates sont un peu compliquées puisqu'elles interviennent en fin de saison «les joueurs arrivent un peu fatigués, les joueurs n'ont qu'une envie celle de partir en vacances, ils ont envie de récupérer, mais pour les prochaines rencontres nous allons insuffler une nouvelle énergie... Tout sera pris en charge, on est déjà dessus».

Synthèse de H. Hichem

■ Canal + : Manchester City - Real Madrid à 19h
 ■ BeIN Sports 2 : Toulouse - Niort à 18h

La Der

Viber réunit les fans et Mahrez dans une rencontre exclusive

L'application Viber, propriété de la société japonaise Rakuten l'une des applications au monde pour communiquer par messages et appels gratuits et sécurisés, a organisé jeudi soir une rencontre exclusive entre, la star de l'équipe nationale algérienne et du club anglais de Manchester City Riyad Mahrez et ses fans. À travers cette rencontre exclusive et unique, les heureux fans de Riyad Mahrez ont eu la chance de dialoguer avec lui, de poser leurs questions et de connaître de près sa personnalité. Les deux gagnants ont également reçu un maillot signé par Riyad Mahrez. Les deux gagnants ont été choisis via la chaîne officielle de Riyad Mahrez sur Viber, car ils ont été les premiers à donner le bon pronostic pour les deux matches qu'a disputés l'équipe nationale algérienne

contre l'équipe du Cameroun lors de la phase des éliminatoires de la Coupe du monde, qui a été organisé du 24 au 29 mars 2022. De plus, parmi les invités présents deux d'entre eux ont reçu un maillot dédicacé lors du tirage au sort. Il est à signaler que la chaîne officielle de Riyad Mahrez sur Viber a un nombre élevé d'abonnés totalisant plus de 2,4 millions de fans. Dans une déclaration à Nadia El Ubaydi, Directrice Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord chez Viber, a déclaré : «Nous sommes heureux d'organiser une autre rencontre avec nos utilisateurs en Algérie durant le mois sacré de Ramadan autour d'une même table pour l'iftar, et nous sommes fiers de présenter pour la deuxième fois cette opportunité pour les utilisateurs de Viber en Algérie, de rencontrer et interagir avec leur

star préférée en organisant cette rencontre exclusive et privée grâce à l'application Viber, qui est prise en charge par la technologie d'appel de groupe vidéo de l'application». Il est à noter que Viber et Riyad Mahrez ont signé un partenariat stratégique début septembre dernier. Grâce à ce partenariat, les fans de la star de Manchester City peuvent accéder à du contenu exclusif sur la chaîne officielle de Riyad Mahrez sur l'application, et ils peuvent également télécharger et utiliser des autocollants et des filtres de réalité virtuelle spécialement conçus pour la star Riyad Mahrez. Pour visiter la chaîne officielle de Riyad Mahrez sur Viber, cliquez sur le lien : <https://vb.me/RiyadMahrez>